



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL salle du 2^e étage, route des Monts 14 le 5 décembre 2017 de 20.00 h. à 22.46 h

Présidence	Madame Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Présidente
Vice-Présidence	Monsieur Louis PITTET (UDC), Vice-président
Bureau	Monsieur Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur Monsieur Christophe BIERI (UDC), Scrutateur Monsieur Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur Monsieur Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mesdames, Messieurs Marie-France AEBY POLLET (PS et Indépendants) – Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) - Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) - Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) - Frédéric JORDAN (Indépendants) – Dominique MAGLI (PDC) - Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
<u>Excusé</u>	Monsieur Laurent Pasquier (Indépendants)
<u>Total</u>	29 présents – 1 excusé, soit une majorité absolue de 15
<u>Conseil communal</u>	M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, vice-syndique – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Ludovic MURITH – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
<u>Administrateur</u>	M. Pierre MORAND
<u>Secrétaire du PV</u>	Mme Geneviève GENDRE
<u>Huissier</u>	M. Philippe SAVARY

Mme la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Pierre Morand, administrateur communal, Madame Geneviève Gendre, secrétaire du conseil général et désignée au procès-verbal, Madame Christel Slinger, caissière, ainsi que Monsieur Philippe Savary, notre huissier attitré. Je les remercie d'ores et déjà pour leur travail.

Je tiens aussi tout spécialement à saluer et à remercier toutes les personnes présentes ce soir. Nous sommes ravis de voir que vous êtes si nombreux à vous intéresser au déroulement des séances du Conseil et tout spécialement pour le point 8 de notre ordre du jour.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse.

Concernant les séances du Conseil général, je rappelle que ces dernières sont bien sûr publiques et que toutes les personnes intéressées sont autorisées à y assister sans cependant pouvoir intervenir directement dans les débats. Les éventuelles remarques et questions des auditeurs pourront être posées aux personnes concernées à l'issue de cette assemblée durant la collation qui suivra.

Durant ces derniers mois ou dernières semaines, des membres de notre assemblée ont perdu un proche, je leur adresse mes plus sincères condoléances.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 16 novembre 2017, soit dans le délai légal fixé par l'art. 38 al. 1 de la loi sur les communes.

En annexe à ce courrier figuraient également la liste des tractanda, le PV de la séance du Conseil général du 13 juin dernier, une présentation sur l'extension du bâtiment scolaire Monts 4, le rapport sur le budget de fonctionnement, le résumé et le cahier des commentaires au budget 2018, les rapports pour les investissements, les formulaires de décision de transmission des postulats et enfin la lettre de démission de Mme Marie-France Aeby. Tout ceci par courrier ou par voie électronique.

Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Pierre Morand, administrateur communal, qui va procéder à l'appel nominal ».

M. Pierre Morand procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

29 membres présents
1 membre excusé
majorité : 15

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

LISTE DES TRACTANDA

La convocation de la séance a été publiée le 17 novembre 2017 dans la Feuille officielle du canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 16 novembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre dernier. L'ordre du jour a également été publié sur le site internet de la commune ainsi qu'au pilier public.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2017
2. Extension du bâtiment scolaire Monts 4. Présentation. Rapport de la Commission financière. Approbation
3. Présentation du plan financier 2019-2023. Rapport de la commission financière
4. Budget 2018
 - 4.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Questions et débats
 - 4.1.3. Vote du budget de fonctionnement
 - 4.2. Présentation du budget des investissements
 - 4.2.1. Aménagement sentier piétonnier rives de l'Ondine. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - 4.2.2. Réfection du chemin de Neyruz. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - 4.2.3. Achat d'un nouveau véhicule de voirie. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - 4.2.4. Construction de collecteurs d'eaux usées. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Secteur le Brie, route de la Sionge.
 - b) Secteur MEP Aigle-Noir (crédit complémentaire)
 - c) Déviation du collecteur Rive Gauche Sionge
 - 4.2.5. Construction de collecteurs d'eaux claires (séparatif). Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Déviation collecteur Champy s/Ondine

b) Nouveaux secteurs

4.2.6. Aménagement d'une place de collecte des ordures ménagères à la route des Monts.
Rapport de la Commission financière. Approbation

4.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

5. Réponses du Conseil communal aux questions

6. Décisions de transmission des postulats

6.1. Postulat de MM. Julien Tercier et Georges Oberson, Groupe PLR, « Avenir de l'office postal de Riaz »

6.2. Postulat de M. Samuel Favre, Groupe PLR, « Déchetterie »

6.3. Postulat de M. Frédéric Blanc, Groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU »

6.4. Postulat de M. Sébastien Andrey, Groupe PDC, « Avenir de la poste de Riaz »

7. Divers

8. Fête en l'honneur de M. Pierre Morand, administrateur communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier s'exprime en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Bonsoir,

Au nom du Groupe UDC, me référant à l'article 42 al. 3 LCo, par motion d'ordre, je demande à modifier le tractanda comme suit : que le point deux « Extension du bâtiment scolaire Monts 4. Présentation. Rapport de la commission financière. Approbation », soit déplacé au point 4.2, dans la rubrique du budget des investissements, car il s'agit clairement d'un investissement pour 2018 et il doit faire partie de ce budget pour des raisons logiques et légales. Il doit d'autant plus figurer après la présentation du plan financier. »

Mme la Présidente suspend la séance et invite les membres du Bureau à la rejoindre. Après consultation des membres du Bureau, elle annonce que celui-ci préavise négativement la motion d'ordre de Mme Pasquier et du Groupe UDC. Mme la Présidente relève que ce point est déjà englobé dans le budget total et que le déplacer dans l'ordre du jour ne changerait rien. De plus, il a été prévu de mettre ce point au début de l'ordre du jour afin de permettre aux architectes de l'extension du bâtiment scolaire déjà présentes dans la salle de présenter le projet en début de séance. Mme la Présidente ajoute qu'il s'agit d'une décision historique pour notre Commune et qu'il convient de la traiter séparément à l'ordre du jour.

Mme la Présidente propose de soumettre l'ordre du jour au vote :

👉 **Au vote, le Conseil général accepte par 23 OUI, 5 NON et une abstention l'ordre du jour tel que proposé.**

Mme la Présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer librement sur les points arrêtés.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Mme la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017. Elle remercie M. Pierre Morand pour la responsabilité du procès-verbal et Mme Geneviève Gendre pour sa rédaction. Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, il est soumis au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 juin 2017, avec remerciements à son auteur.**

Point 2 – Extension du bâtiment scolaire Monts 4. Présentation. Rapport de la Commission financière. Approbation

Mme la Présidente indique que le projet pour l'extension du bâtiment scolaire retenu par le jury a été présenté lors du vernissage du 29 septembre et la semaine suivante. Les membres du Conseil Général ont également reçu un rapport avec la documentation de séance. Elle passe ensuite la parole à M. Ludovic Murith, conseiller communal en charge des écoles et président de la Commission de bâtisse.

M. Murith s'exprime en ces termes :

« Mme la Présidente, Mesdames Messieurs,

Un peu d'histoire !

Selon nos archives, le premier bâtiment scolaire a été érigé en 1723 à proximité de la boulangerie Monney, en face du bâtiment de l'Aigle-Noir.

Le deuxième bâtiment scolaire a été érigé dans les années 1830 et occupé dès 1834. Il s'agit du bâtiment actuel des sociétés à côté de l'église. Des classes au rez-de-chaussée et un appartement au 1^{er} étage pour le régent.

Le 3^e site scolaire a constitué en la séparation des filles et des garçons pour leur scolarité. C'est ainsi qu'en 1912, l'assemblée communale a acquis le château Clerc, qui est le bâtiment communal de l'administration. Deux salles de classes ont alors été aménagées pour les filles. Les garçons pour leur part restèrent au bâtiment près de l'église.

Le 3^e bâtiment scolaire est celui qui nous préoccupe ce soir à la route des Monts 4. Il a été construit en 1968 et les élèves en ont pris possession à la rentrée scolaire en 1969. A la suite d'une transformation terminée en 2002, ce bâtiment compte six salles de classe et une salle annexe.

Le 4^e bâtiment scolaire est aussi le principal à la route des Monts 14 qui compte sept salles de classe et les salles annexes et aussi une salle de sport. Il fut inauguré à la rentrée scolaire en 1995. Une salle supplémentaire a été aménagée en 2012 dans le volume du local de l'ancienne citerne à mazout.

Tout ceci nous donne l'inventaire actuel de nos locaux scolaires :

Bâtiment route des Monts 4

- 4 salles de classe variant de 62 à 70 m²
- 2 salles de classe d'environ 96 m²
- 1 salle de logopédie d'environ 20 m²

Bâtiment route des Monts 14

- 6 salles de classe réalisées en 1995,
- 1 salle d'activités créatrices,

- 1 salle de classe aménagée au sous-sol (avec cour anglaise),
- 1 salle des maîtres,

Bâtiment des sociétés, rue Hubert-Charles 12

Accueil extrascolaire

3 locaux et sanitaires répartis sur environ 100 m².

Avec l'évolution programmée et connue de notre population, il est temps de réaliser de nouveaux locaux pour les écoles. Pour l'année en cours, les cours d'appui et de catéchisme sont déjà donnés au bâtiment des sociétés ou encore à la salle paroissiale. Ceci va encore s'accroître à la prochaine rentrée scolaire en août 2018 où il est presque certain qu'une nouvelle classe va s'ouvrir. Des solutions provisoires devront être trouvées. Des solutions sont à l'étude.

Le tableau qui vous est projeté à l'écran vous permet de voir les besoins en locaux scolaires et extrascolaire jusqu'à l'horizon 2035.

Au bâtiment Hubert Charles, l'étage actuellement occupé par l'accueil extrascolaire sera à nouveau mis à disposition pour nos sociétés, voire des sociétés culturelles extérieures moyennant une location.

Tous les éléments décrits ci-avant vont vous être présentés sur la base de l'avant-projet par le bureau d'architecture lauréat du concours, le bureau FAZ architectes, de Genève.

Programme

5 décembre 2017	approbation du crédit par le Conseil général
Janvier-2018	présentation du projet à la commission de bâtisse
Février 2018	présentation du dossier en demande préalable aux Services cantonaux concernés
Avril 2018	mise à l'enquête publique et mise en soumission du gros œuvre
Juin 2018	réception du permis de construire
Juillet 2018	début des travaux avec la démolition de l'ancien abri PA
Automne 2018	mise en soumission travaux second œuvre
Printemps 2019	fin des travaux de gros œuvre
Été – automne 2019	travaux du second œuvre
Début 2020	fin des travaux

Ce programme idéal ne tient pas compte d'éventuelles tracasseries administratives liées à la procédure d'octroi du permis de construire.

Il faut ici préciser, qu'en principe, le bâtiment actuel ne sera plus occupé par les élèves durant la période des travaux. Des solutions alternatives provisoires vont être trouvées pour la rentrée scolaire en août 2018.

Investissement

Sur la base d'une évaluation calculée à +/- 25 %, le coût total de l'ouvrage a été estimé à la somme de CHF 7'000'000.00. Il faut relever que l'utilisation du bois a été un choix dans le cadre du concours et ce mode de faire va dans le sens du développement durable. Il respecte aussi le label minergie, d'ailleurs obligatoire sur Fribourg pour les bâtiments publics. Par contre, ceci signifie aussi une plus-value par rapport à une construction traditionnelle en maçonnerie. Selon une première estimation, ce sont environ 250 à 300 m³ de bois de service (1200 à 1500 m³ de grumes) de nos forêts qui sont nécessaires pour cette construction. Pour assurer une totale sécurité des enfants, l'accès des bâtiments sera privilégié depuis le bâtiment principal, route des Monts 14.

Etant donné que le bâtiment sera entièrement vidé de ses occupants durant la phase du chantier et afin d'éviter de reprendre des travaux de mise aux normes de l'isolation dans les prochaines années, l'option a été prise, sous réserve du crédit à disposition, d'améliorer l'enveloppe du bâtiment existant. Il faut préciser qu'en 2001-2002, une partie du travail a été effectué, soit le remplacement des fenêtres et l'isolation d'une partie des façades. Il reste ainsi à isoler la toiture recouverte d'éternit et à remplacer et à modifier les sas d'entrée qui sont aussi d'origine. De plus, il est prévu une uniformité des façades des deux bâtiments. Ces travaux ont été calculés à environ CHF 600'000.00.

Une subvention nous sera octroyée par le Canton à raison d'environ CHF 500'000.00. Il est certain que le Conseil communal va prendre toutes les mesures afin de limiter au maximum les coûts. Comme déjà annoncé, une commission de bâtisse a été constituée, formée d'une délégation du Conseil communal, d'un membre de la commission financière, d'un membre de la commission d'aménagement et de l'énergie et de deux représentants du corps enseignant, eux aussi convaincus du projet, de son emplacement et de la nécessité de créer des locaux supplémentaires pour nos petites têtes blondes. »

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 7'000'000.00
Subvention cantonale	<u>CHF 500'000.00</u>
Crédit bancaire ou autre	CHF 6'500'000.00

Crédit annuel

Intérêt (2%)	CHF 130'000.00
Amortissement (3%)	CHF 195'000.00
Charges d'exploitation dès 2020 (0.6%)	<u>CHF 40'000.00</u>
	CHF 365'000.00

M. Murith invite ensuite les architectes à présenter leur projet.

Mmes Véronique Favre et Tanya Zein saluent l'assemblée et remercient la Commune de Riaz de la confiance accordée pour la réalisation du projet. Elles commentent les planches affichées à l'écran.

L'école sera complétée par un troisième volume d'extension, d'où le nom du concours « Costume Trois Pièces ». Dans ce projet, chaque bâtiment doit se lire comme une maison clairement identifiable. Il y a d'abord le bâtiment du parascolaire, dans lequel se trouveront le réfectoire et les salles d'études et de divertissement. Dans l'autre aile du bâtiment existant sont prévues les salles de l'école enfantine qui bénéficieront d'un accès séparé par rapport aux classes primaires. Le nouveau bâtiment, quant à lui, accueillera les classes primaires mais également une bibliothèque, une salle de travaux manuels et des salles annexes. Pour les accès, la route sera mise en retrait par un ilot qui protégera les enfants du flux de la circulation. A l'intérieur, en entrant par la partie haute ou inférieure, on accède à un bâtiment servant de liaison entre les deux bâtiments existants et l'extension. A partir d'ici, les enfants pourront accéder au rez inférieur et au rez supérieur. A chaque fois, un large hall permet l'accès aux deux salles de classe.

A l'étage inférieur, l'espace existant sera aménagé avec de la lumière qui pénétrera au niveau de la dalle du rez. Au rez inférieur du nouveau bâtiment, se trouvera une bibliothèque, l'administration avec la salle des maîtres ainsi que la salle de travaux manuels. Dans les deux étages supérieurs seront aménagées les salles primaires et une salle annexe. Les escaliers sont voulus avec des arrondis et des garde-corps pleins afin que les élèves se sentent en sécurité. Selon la législation fribourgeoise, tous les bâtiments publics doivent être conçus selon les normes Minergie, avec un simple ou un double flux. Ces éléments

devront être discutés avec l'ingénieur spécialisé mandaté et les services cantonaux. Les cloisons intérieures sont prévues en blocs de terre pour réguler humidité et température (système Terrabloc). Une première séance avec la commission de bâtisse a déjà permis d'apporter quelques modifications au projet primé lors du concours. En collaboration avec la commission de bâtisse, le bureau d'architectes fournira une réalisation de qualité tout en respectant les critères fixés au concours, soit un bâtiment fonctionnel alliant une bonne efficacité opérationnelle, un investissement modéré et des coûts d'exploitation minimaux.

Mme la Présidente remercie M. Murith et Mmes Véronique Favre et Tanya Zein architectes pour leurs interventions.

Elle passe ensuite la parole à M. Georges Oberson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

« La réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire et la transformation de la partie existante va permettre d'aménager quatre classes primaires, quatre classes enfantines, une salle d'activités créatrices, des salles d'appui et divers locaux de services, ainsi qu'un réfectoire, deux salles d'accueil et de réunion. L'estimation du coût de l'ouvrage est de CHF 7'000'000.00 et une subvention cantonale de CHF 500'000.00 sera octroyée. »

Les chiffres annoncés représentent toutefois le « worst case ». Dans cet esprit, la commission financière attend dès lors de la commission de bâtisse et du conseil communal une surveillance particulière et soutenue pour réduire le coût final de ce bâtiment.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour son intervention et ouvre ensuite la discussion sur le point 2. « *Extension du bâtiment scolaire Monts 4* » dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du Groupe PLR, M. Bertrand Raemy intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de l'agrandissement de l'école primaire, le groupe libéral-radical a entendu qu'un ou plusieurs projets auraient été nettement moins onéreux que celui retenu. Merci dès lors de nous infirmer ou confirmer si cette information est pertinente et si tel est le cas pourquoi un projet moins cher n'a pas été retenu, ceci dans une volonté de maîtrise plus rigoureuse du volume des investissements et dès lors des coûts. »

Mme la Présidente remercie M. Raemy et indique que les réponses seront données une fois que tous les groupes se seront exprimés.

Au nom du Groupe PS et indépendants, Mme Corine Jolliet intervient en ces termes :

« Madame la Présidente Mesdames, Messieurs les Conseillers, nous avons une question concernant la sécurité durant les travaux. Est-ce que des précautions particulières ont été prises par rapport aux accès et est-ce qu'une barrière sera posée une fois les travaux terminés pour protéger les enfants de la route ? Pourquoi le bâtiment n'a pas été prévu plus haut ? »

Au nom du Groupe UDC, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Le Groupe UDC aimerait connaître le détail de cet investissement, soit le coût du nouveau bâtiment, celui de la transformation de l'actuel et autres frais annexes et comment on passe de CHF 4'200'000.00 à CHF 5'300'000.00 puis à CHF 7'000'000.00.

Etant donné que pour l'instant nous n'avons qu'une estimation très large, mais qu'il faut bien scolariser tous les enfants du village, nous demandons à la commission de bâtisse et au Conseil communal d'être très vigilants sur les prix et le rapport qualité-prix, de rester très économe vu le plan financier plutôt négatif; et il n'est pas indispensable de tout dépenser.

On sera tous très contents si à la fin, le Conseil communal pourra nous annoncer une économie de un million. Nous leur faisons confiance pour y arriver. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« Le Groupe PDC est conscient de l'ampleur du projet et il espère tout simplement que les devis et les délais soient respectés. »

M. Ludovic Murith, répond en ces termes :

« Je vais répondre dans la mesure du possible étant donné que tous les éléments du projet ne sont pas encore fixés. Comme cela avait été annoncé, il y a encore quelques inconnues.

Pour répondre à la question du Groupe PLR, par rapport au concours, il est sûr qu'il y avait énormément de projets. Il y en avait 49 et je pense que les membres du Jury ont fait extrêmement attention à choisir un projet qui rentrait dans notre budget. Le projet choisi est l'un des cinq projets les moins onéreux. Certains projets qui avoisinaient les 10 à 12 millions de francs. Donc l'affirmation qu'il y avait des projets bien moins chers est clairement fausse.

Pour répondre à la question du Groupe PS et Indépendants, concernant la sécurité, un point jugé très important a été mis au niveau du concours. Il s'agit de l'entrée par rapport à la route. Vous voyez que sur le bâtiment il n'y a aucun accès côté route. On a privilégié tous les accès côté bâtiment de la route des Monts 14. Toute la circulation des élèves se fera des Monts 14 vers les Monts 4. Le parking qui se situe actuellement entre le bâtiment de l'extra-scolaire et les Monts 4 ne sera plus accessible pour éviter que les enfants soient déposés à cet endroit. Pour ce qui en est de la sécurité du chantier, le chantier sera fermé et sécurisé.

Quant à la barrière pour protéger les élèves de la route, je ne peux malheureusement pas y répondre car cette question sera traitée par la suite, dans le cadre des aménagements extérieurs, mais nous veillerons fortement à la sécurité.

Pour répondre à la question du Groupe UDC, la somme de CHF 4'200'000.00 annoncée au tout départ, ce chiffre a été mentionné sur le programme du concours afin d'éviter que des projets trop onéreux ne soient proposés. Nous savions très bien qu'avec cette somme, nous n'allions pas nous en sortir vu que seuls les CFC 1 à 4, calculés par le bureau d'architecture Deillon-Delley SA représentaient un montant de CHF 4'800'000.00, sans compter la rénovation de l'enveloppe du bâtiment actuel. Pour le crédit total de CHF 7'000'000.00, nous avons pris en considération l'ensemble des CFC, la rénovation de l'enveloppe et encore les coûts engendrés par les locaux provisoires indispensables durant la phase de construction et d'adaptation du bâtiment existant. Nous avons également pris des précautions car nous avons calculé une variation de +/- 25%. Nous sommes là clairement sur le haut de ces 25 %. Pour la commission de

bâtisse, le contrôle du budget sera une priorité. Si on peut gagner un million, on va le faire et je serai le premier content.»

Mme la Présidente remercie M. Murith. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur ce point et annonce le vote.

🗳 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, l'extension du bâtiment scolaire Monts 4, le crédit global et son financement.

Point 3 - Présentation du plan financier 2019-2023. Rapport de la commission financière

En préambule, Mme la Présidente indique que la loi sur les communes, par son article 86d stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la commission financière.

Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général.

L'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes fixe son contenu.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances pour un bref exposé sur ce sujet très technique.

Mme Catherine Beaud s'exprime en ces termes :

Objectifs et principes de la planification financière

« Merci. Je vais vous présenter les objectifs et les principes de la planification financière. La planification nous permet de nous projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs besoins en liquidités. On doit constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales. C'est d'ailleurs presque identique pour les associations intercommunales.

Lors de la présentation du plan financier en décembre 2016, nous avons prévu, pour le budget 2018, avec un taux de 73%, un excédent de charges de CHF 54'000.00. En réalité, vous le verrez tout à l'heure, l'excédent de charges est de CHF 220'000.00. Malgré la progression de 7% des impôts réguliers annoncée par le Service cantonal des contributions, une prise en compte prudente des impôts conjoncturels, le résultat est tout de même péjoré par l'augmentation des dépenses prévues en lien avec les charges liées, l'informatique et l'ouverture d'une classe supplémentaire pour les écoles.

Pour l'année 2019, nous allons certainement maintenir un résultat déficitaire raisonnable du fait que les charges et les produits vont tous deux poursuivre leur progression. Les impôts conjoncturels ont aussi été pris en compte sur une base solide. Nous pouvons néanmoins constater que les charges auront tout de même tendance à augmenter de façon légèrement plus soutenue (charges toute l'année pour le CO de Riaz).

Déficit par rapport aux charges : 3.8%

A partir de 2020 par contre, la situation financière risque fort de se dégrader avec un déficit qui va dès lors dépasser la fameuse limite autorisée des 5% par rapport au total des charges. Cette dégradation, principalement due à l'augmentation des charges financières liées aux investissements, se fera en deux

temps. Le premier saut se constatera en 2020, avec la fin des travaux d'extension du bâtiment scolaire. Le deuxième suivra en 2021, avec cette fois la fin prévue des travaux en lien avec Valtraloc. A partir de 2020 toujours, nous prévoyons également une baisse progressive des impôts conjoncturels.

Solutions :

- nouvelles recettes, (taux de l'impôt, correction des taxes causales)
- réduction des charges d'exploitation

En ce qui concerne les investissements, on constate que ces derniers vont fléchir dès l'année 2021.
Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente remercie Mme Beaud et rappelle que la planification financière ne fait pas l'objet d'une approbation, mais uniquement d'une présentation et d'un rapport de la Commission financière. Ainsi, elle passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la Commission financière

« La Commission financière a examiné le plan financier pour la période 2019 à 2023 qui lui a été remis par le Conseil Communal et dont une présentation vient d'être faite.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2018 tel qu'il sera présenté au Conseil général. Nous pouvons relever une augmentation à terme des charges liées et notamment des charges liées régionales entraînant dès 2019 un déficit au-delà de 5 % soit le maximum autorisé par rapport aux charges.

Concernant les investissements, les principaux projets qui engageront notre Commune durant ces prochaines années sont connus dans les grandes lignes. La plupart d'entre eux s'avèrent incontournables eu égard aux engagements pris et pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme d'autre part.

La Commission financière a pris bonne note de la volonté du Conseil Communal d'engager ces investissements au plus tôt, dès leur octroi, ceci afin de limiter autant que possible de probables surcoûts générés par leur report comme ce fut quelquefois le cas pour les exercices précédents.

Nous relevons cependant qu'une planification financière demeure encore et toujours un exercice difficile. Nous constatons aujourd'hui que certains éléments non connus et peu maîtrisables dans le temps (décisions fédérales, cantonales, voire même intercommunales, taux de financements, etc...) peuvent influencer de manière déterminante sur les finances de notre Commune.

Nous tenons à remercier notre syndic M. Schwab et Mme Beaud, responsable des finances ainsi que notre administrateur M. Morand et notre caissière Mme Slinger, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être le plus transparent et clair possible.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2019 – 2023 présenté par le Conseil communal. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée pour cet objet, Mme la Présidente passe directement au point suivant.

Point 4 – Budget 2018

- 4. Budget 2018
 - 4.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière
 - 4.1.2 Questions et débats
 - 4.1.3 Vote du budget de fonctionnement

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. L'article 87 de la loi sur les communes et les articles 44 à 49 de son règlement d'exécution fixent les principes et la procédure d'approbation.

Nous allons procéder dans un premier temps à la présentation générale du budget 2018, puis examiner, chapitre par chapitre le budget de fonctionnement. Au point 4.2 nous allons examiner les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2018.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général. Celle-ci s'exprime en ces termes :

« Merci Mme la Présidente. Le budget 2018 qui vous est présenté ce soir, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, présente un excédent de charges de CHF 220'185.00.

Les charges courantes de fonctionnement du ménage communal sont stables par rapport au budget 2017. Ce sont spécialement les charges liées au canton et aux associations intercommunales qui sont en hausse. L'augmentation de la population y est pour une grande partie. Ceci se retrouve aussi partiellement dans le revenu des impôts ordinaires.

Les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent donc pas le ménage communal. Un mandat a été conclu avec EauSud SA pour la gestion de notre réseau d'eau potable. Afin de maintenir ce chapitre équilibré, la taxe annuelle de base va passer dès le 01.01.2018 de CHF 36.00 à CHF 48.00 par compteur standard. Le chapitre « police du feu » est équilibré par un prélèvement à la réserve. Finalement le compte « ordures ménagères » est couvert à 80%.

La dette communale s'élevait à CHF 6'274'748.00 à la fin 2016. Les investissements réalisés en 2017 vont approcher un million de francs. Ils concernent essentiellement les travaux de mise en séparatif des eaux, le remplacement de conduites d'adduction d'eau potable, les réfections de routes, les bâtiments et diverses petites dépenses. Grâce aux impôts conjoncturels, la dette ne va pas progresser d'autant, mais se situer vers sept millions de francs à la fin 2017. Nous devons continuer à rester extrêmement vigilants et sélectifs avec les investissements des prochaines années afin de maîtriser l'évolution de la dette. Il appartient au Conseil communal de veiller à ce que le ménage communal puisse s'autofinancer.

Appréciation générale

Pour l'instant, revenons au budget 2018. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce dernier qui dépasse la somme de dix millions de francs en y incluant les imputations internes.

Les produits

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 5% par rapport au budget 2017. Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2018 a été adapté selon les projections données par le Service des contributions et selon l'évolution du nombre de nos contribuables.

Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers. Au vu des projets de constructions à venir, l'année 2018 devrait une nouvelle fois nous rapporter de bonnes recettes à ce niveau. Toutefois, les transactions n'ayant pas encore été finalisées, nous avons préféré miser sur la prudence pour l'évaluation de ces postes.

L'augmentation des impôts de CHF 310'000.00 représente le 76% de l'augmentation totale des produits. La diminution des produits des ventes de CHF 85'000.00 est principalement liée à la mise en place de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux. La péréquation financière qui nous est favorable, démontre par contre notre baisse des revenus fiscaux. Il ne faut donc pas s'en réjouir, ceci devra être suivi de près par le Conseil communal.

Finalement, un prélèvement à la réserve investissements de CHF 140'000.00 en relation avec la réfection de la toiture du Patchi d'Amont diminue l'excédent de charges.

Les charges

Les charges de fonctionnement progressent d'environ 5.6%, réparties entre les charges liées et les frais d'exploitation.

Ce tableau affiché à l'écran illustre très bien l'impact des charges liées sur notre commune. Ces dernières représentent 75% du total de la variation par rapport au budget 2017. La diminution des charges du personnel de CHF 90'000.00 est principalement liée au départ à la retraite de notre administrateur. Ce départ est partiellement compensé par l'attribution de mandats extérieurs principalement celui avec EauSud SA. Les autres variations des coûts sont en lien avec l'informatique et les frais d'entretien des ouvrages et des bâtiments.

Les charges de fonctionnement sont constituées à 60% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Je rappelle aussi que les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'années en années, mais elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.

Par ailleurs, nous pouvons constater que les charges liées intercommunales continuent leur progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 34% par rapport à 2014. Nous constatons également que les charges liées cantonales reprennent de l'ampleur depuis 2016, avec une augmentation de 10% par rapport à cette même année.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au **budget de fonctionnement 2018**. Le cahier du budget, les commentaires et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas trop nous y attarder ce soir. De brèves informations par rapport aux principales variations sont toutefois reprises sur la présentation que vous voyez à l'écran et nous répondrons aux éventuels questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière. »

M. le Syndic

Chapitre 01

Conseil général, conseil communal

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

Chapitre 02 Administration générale

Diminution des charges de personnel suite au départ à la retraite de notre administrateur.

Charge supplémentaire liée à la mise en place de nouveaux logiciels informatiques au niveau de l'ERP communal, notamment pour la gestion des finances et des fournisseurs.

M. Nicolas Dousse

Chapitre 10 Protection juridique

Progression de 12% des charges liées en relation avec les frais de tutelle par rapport au budget 2017.

Chapitre 14 Police du feu

Prélèvement à la réserve feu de CHF 5'990.00 pour équilibrer le chapitre.

Chapitre 15 Militaire

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 16 Protection civile

Les charges sont stables.

M. Ludovic Murith

Chapitre 20 Ecole enfantine

Le budget 2018, tout comme celui de 2017, est basé sur quatre classes d'école enfantine.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

L'ouverture d'une classe supplémentaire est prévue pour la rentrée 2018.

Les charges en lien avec l'Accueil extrascolaire font partie de ce chapitre. Cette structure communale est couverte à environ 80% par les parents et les subventions cantonales.

Le coût supplémentaire occasionné par l'ouverture du nouveau CO à la rentrée scolaire 2018 a été pris en compte pour quatre mois.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Les charges liées sont en hausse de 9% par rapport au budget 2017.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Les charges sont stables.

Chapitre 29 Administration scolaire

Du personnel supplémentaire a été engagé pour la conciergerie.

Nous devons louer des salles de sport au nouveau CO pour combler le manque de place dans nos propres locaux. Par contre, l'amortissement ne prend en compte plus que l'aménagement de la salle au rez inférieur effectué en 2011.

Chapitre 30 Culture

Ce chapitre correspond tout à fait à la situation d'avant les rencontres de jeunesse où les prestations communales avaient été introduites.

Mme Sylvie Bosson

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

Les travaux d'entretien suivent leur cours.

M. Ludovic Murith

Chapitre 34 Sports

Les charges sont stables.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Les charges sont stables.

M. Nicolas Dousse

4. SANTE

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, donc pas d'influence du Conseil communal.

Chapitre 40 Hôpitaux

La dernière annuité pour l'hôpital vient d'être réglée. Cette opération a eu lieu 10 ans plus tôt que prévu.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)

A partir de 2018, la participation des communes aux frais d'exploitation des EMS se fait sur la base d'un pot commun et non plus sur la base du nombre de résidents effectifs provenant de la commune. Notre commune étant formée d'une population plutôt jeune, notre participation augmente de CHF 100'000.00 en une année.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

Les charges liées en relation avec les soins à domicile et l'aide familiale sont en hausse de 15% par rapport au budget 2017.

Chapitre 46 Service médical des écoles

Les frais orthodontiques ne passent plus par les communes mais sont facturés directement aux parents.

Chapitre 49 Ambulances

Notre participation au réseau sud augmente de presque 50% par rapport au budget 2017, et a plus que doublé par rapport à 2016. Vous avez tous appris que ce service ne sera plus géré par l'HFR, mais par une Association intercommunale à créer, composée des communes des districts du Sud dès le 01.01.2018.

5. AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

La fréquentation des crèches et garderies reste stable.

Chapitre 55 Assurance invalidité

Notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées augmente de presque 7% par rapport au budget 2017.

Chapitre 56 Encouragement à la construction logements

Les subsides pour HLM sont en baisse. Cette charge va disparaître en 2020.

Chapitre 58 Aide sociale

Notre participation au réseau santé et social de la Gruyère progresse de presque 6% par rapport au budget 2017.

Mme Sylvie Bosson

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

Divers travaux d'entretien spécifiques sont prévus en 2018 en relation avec les ouvrages et la signalisation. Un concept de sécurité au travail va être mis en place en 2018. Les coûts estimés seront répartis à 2/3 pour la voirie et 1/3 pour la conciergerie.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

Le coût des abonnements CFF a légèrement augmenté. Afin de s'aligner aux communes alentours, il a été décidé de répercuter cette hausse sur la vente des cartes journalières, qui passeront de CHF 42.00 à CHF 44.00 à partir du 8 décembre prochain.

Chapitre 65 Trafic régional

Les charges liées sont en augmentation de 22% au total par rapport au budget 2017, ce qui correspond à une progression de près de 30% pour les dépenses cantonales et 15% pour MOBUL qui desservira notre commune toutes les 15 minutes dès ces jours prochains.

M. Claude Jelk

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

La hausse des charges est due au nouveau mandat avec EauSud SA pour la gestion de notre réseau d'eau potable. Ce mandat porte sur des prestations initiales et uniques, tels la mise en place de l'autocontrôle, la planification des mesures en temps de crise, l'établissement des marches à suivre, l'hébergement des données sur un serveur dédié et protégé, l'accès aux données à distance, l'analyse du parc des compteurs et surtout à adapter et à structurer les données du SIT selon la directive cantonale (Aquafr) respectant les directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Ces prestations n'interviendront qu'en 2018. Le solde du mandat porte sur des activités d'exploitation, soit le suivi en continu du fonctionnement du réseau, la planification technique et financière et le suivi administratif. Il est également nécessaire de finaliser le plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP) et de le coordonner à la nouvelle loi sur l'eau potable. Il faut relever qu'avec ce changement, l'administration sera soulagée de bien quelques tâches. Par contre, le Service de la voirie poursuivra ses activités d'entretien sur le terrain. Notre règlement communal devra être adapté, en principe, en 2018. En attendant, le chapitre est équilibré par la correction de la taxe annuelle de base qui passe de CHF 36.00 à CHF 48.00 par compteur standard.

Chapitre 71 Protection des eaux

La fin des travaux relatifs aux travaux du PGEE de Champy/Champ Bosson débouche sur des amortissements obligatoires alors que ces derniers ont été considérés comme supplémentaires au budget 2017. Le chapitre est équilibré par une attribution à la réserve. Les taxes d'exploitation sont inchangées.

Chapitre 72 Ordures ménagères

Les charges de personnel sont en hausse en raison de l'ouverture prolongée de la déchetterie le samedi de 08h00 à 16h00. Avec l'augmentation de la population, les frais de ramassage sont aussi en hausse.

Ce dicastère est couvert à plus de 80% par les taxes poubelle et individuelles et la récupération des matériaux pour leur recyclage.

Mme Sylvie Bosson

Chapitre 74 Cimetière

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier

Chapitre 75 **Correction des eaux**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier

M. Wolfram Schuwey

Chapitre 79 **Aménagement du territoire**

Suite au départ de la titulaire, un nouveau mandat a été conclu avec une dessinatrice en bâtiment indépendante, pour le contrôle des constructions. Ce travail étant de plus en plus exigeant et au vu des constructions en cours et à venir et des contrôles supplémentaires demandés par le Canton, le coût de ce chapitre est en augmentation. On en retrouve la répercussion au niveau des produits avec la facturation des permis de construire.

Mme Catherine Beaud

Chapitre 81 **Forêts**

La nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette dernière tiendra ses propres comptes et la Commune participera à son résultat de fonctionnement. Le budget de la corporation pour la première année présente une perte présumée de CHF 43'780.00. Notre participation se monte à environ CHF 5'000.00. La première année, nous devons également prendre en charge notre participation au fonds de constitution de la nouvelle corporation pour un montant de CHF 29'900.00. Cette charge est compensée par le bénéfice lié à la dissolution de l'ancienne corporation.

M. le Syndic

Chapitre 83 **Tourisme**

Les charges de ce chapitre sont stables.

Mme Catherine Beaud

Chapitre 90 **Impôts**

Augmentation des rentrées fiscales d'environ 7% par rapport à la statistique de l'impôt 2015 annoncée par le Service cantonal des contributions, ceci correspond à un montant d'environ CHF 310'000.00. Comme mentionné dans mon introduction, les impôts conjoncturels ont été évalués avec prudence.

Chapitre 93 **Péréquation financière**

La recette de la péréquation des ressources et des besoins est en notre faveur. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) a baissé pour passer de 90.84 à 90.26 en raison de la diminution du revenu fiscal 2013 et 2014 pour notre commune.

Chapitre 940 **Gérance de la fortune et des dettes**

Nous profitons toujours d'une période favorable au niveau des investissements, avec des taux d'intérêt d'emprunt très intéressants correspondant en moyenne à environ 0.75%.

M. le Syndic

Chapitre 941 **Immeubles du patrimoine financier**

Les charges et produits de ce chapitre sont stables.

M. Wolfram Schuwey

Chapitre 942 **Terrains et lotissement**

Ce dicastère n'appelle pas de commentaire particulier.

M. Ludovic Murith

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Le crédit initial pour la réalisation de l'immeuble scolaire et sportif, route des Monts 14 sera entièrement amorti à la fin de cette année 2017.

Mme Catherine Beaud

Chapitre 944 Domaines et pâturages

La charge extraordinaire de CHF 140'000.00 pour la réfection de la toiture du Pâchi d'Amont. Ce toit a été recouvert à neuf il y a environ 40 ans. Il a sérieusement été mis à mal après les années sèches des étés 2003, 2013 entre autres. Depuis lors, le garde-génisses doit régulièrement colmater des brèches, voire mettre des seaux lors de fortes pluies. Le plus grave est bien que la charpente risque d'en souffrir, d'où des frais bien plus conséquents si la couverture n'est pas remplacée très vite. Le choix des matériaux n'est pas encore définitif. La variante tavillons bénéficie d'une subvention d'au moins 20% pour un chalet classé C au recensement du patrimoine architectural alpestre. Le choix n'est pas très large étant donné que la tuile, la tôle structurée ou ondulée et d'autres matériaux synthétiques ne sont pas admis. Cette dépense est compensée par un prélèvement à la réserve d'investissement.

Chapitre 99 Autres postes

Ce chapitre comporte les écritures en lien avec le prélèvement à la réserve pour le poste précédent.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2018

Total des charges	CHF 10'171'265.00
Total des produits	CHF 9'951'080.00
Excédent de charges	CHF 220'185.00

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil communal pour leurs explications. Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement 2018, elle passe la parole à M. Georges Oberson.

4.1.1 Rapport de la commission financière

M. Georges Oberson s'exprime en ces termes :

« Merci Madame la Présidente. La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2018 sur la base des informations et documents suivants :

- le budget de fonctionnement 2018;
- le budget des investissements 2018;
- les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2018;
- les commentaires détaillés du budget des investissements et de leurs financements.

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement par une délégation du Conseil communal, soit M. Schwab, syndic et Mme Beaud, responsable des finances accompagnés de M. Morand, Mme Gendre, Mme Slinger et Mme Favre-Morand en date du 13 novembre 2017, la commission financière, a procédé à une analyse critique des budgets 2018.

Elle remercie les personnes précitées pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

La perte prévue est supérieure aux projections faites au niveau de la planification financière 2018-2022 présentée au Conseil général, il y a une année.

Au niveau des charges, elles sont en hausse notamment par l'augmentation de 7,6% des charges liées par rapport au budget 2017. Toutefois, 5% de cette augmentation sont en lien avec la hausse de la population.

Au sein de l'administration, le départ de M. Morand, associé au fait que l'exercice 2017 a supporté les charges de notre administrateur, de sa remplaçante et de la nouvelle caissière communale verra les charges salariales baisser. Par contre, les coûts informatiques sont en hausse pour acquérir de nouveaux logiciels plus performants afin de répondre à l'augmentation des données à traiter et à l'accroissement de la population.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation, les charges sont également plus élevées que prévu en raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire à envisager à la rentrée 2018 et corollaire de cette situation, l'engagement de personnel de conciergerie supplémentaire.

Quant au réseau d'eau potable, un mandat a été conclu avec EauSud SA, soit une charge supplémentaire qui sera compensée par la hausse de la taxe annuelle qui passe de CHF 36.00 à CHF 48.00 par compteur.

Enfin, une charge extraordinaire de CHF 140'000.00 est prévue pour la réfection de la toiture du Pâtchi d'Amont. Elle sera toutefois sans impact car elle sera compensée par un prélèvement à la réserve d'investissement.

Pour le reste, les autres charges d'exploitation sont bien maîtrisées.

Au niveau des revenus, l'écart par rapport au budget 2017 est en hausse de 5.2% soit CHF 491'000.00. Il est dû à l'augmentation des rentrées fiscales annoncées par le Service cantonal des contributions qui a tablé sur une augmentation de 7% par rapport à la statistique de l'impôt 2015. La hausse de la population et les revenus de la contribution immobilière ont été pris en considération. La Commission financière a toutefois estimé que les recettes d'impôts sont prudentes et donc légèrement sous-évaluées.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques à formuler quant aux prévisions faites.

Le budget 2018 est cohérent par rapport aux engagements pris antérieurement selon les budgets, comptes et prévisions des années antérieures.

En conséquence, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2018 portant un excédent de charges (déficit) de CHF 220'185.00, excédent qui ne représente toutefois que 2.2 % des charges. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour son intervention et ouvre ensuite la discussion sur le budget de fonctionnement 2018, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

4.1.2 Questions et débats

Les **Groupes PLR et PS et Indépendants** ne souhaitent pas intervenir.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Nous espérons que la perte 2018 sera moins grande que prévu. Nous remercions le Conseil Communal et son administration de bien tenir les cordons de la bourse. Toute économie est la bienvenue qu'elle soit petite ou grande. »

Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour son intervention.

Au nom du **Groupe PDC**, Monsieur Magli intervient en ces termes :

« Le Groupe PDC met en garde au niveau du point 70, afin que la taxe sur l'eau ne prenne pas l'ascenseur chaque année. Car il s'agit d'un poste qui doit être relativement équilibré. »

Mme la Présidente remercie M. Magli pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions.

Elle cède la parole à M. Jelk, qui s'exprime en ces termes :

« Concernant la taxe des eaux, il n'y aura pas d'augmentation prévue plus que nécessaire. C'est une obligation de gérer les eaux de cette manière. Nous subissons le contrecoup de la loi cantonale sur la protection des eaux. »

M. le Syndic complète les propos de M. Jelk comme suit :

« Les exigences légales deviennent toujours plus grandes et le Conseil Communal a dû se poser la question s'il fallait engager ou former du personnel, ce qui aurait coûté plus cher que la solution finalement retenue. Il faut savoir qu'une documentation est à établir concernant les infrastructures, notamment la mise en place des programmes informatiques pour la gestion de l'eau. Je pense qu'on aurait dépassé les faibles montants qui sont un peu exagérés aujourd'hui, l'informatique n'est pas le plus gros point du budget. Le Conseil communal s'est renseigné sur ce qui se faisait dans les autres communes, comme par exemple à Romont. Cette ville a complètement externalisé la gestion de son eau à EauSud SA et on constate que la commune bénéficie d'une infrastructure qui permet de réaliser des économies d'échelle. Ce montant investi, va permettre non seulement de faire des économies mais également d'avoir un meilleur suivi de certaines choses que la Commune n'avait pas le temps de faire. Le Conseil Communal préfère être prudent et veut éviter tout risque d'intoxication au niveau de l'eau. Comme expliqué à la commission financière, il s'agit d'une prestation nettement meilleure externalisée, particulièrement pour ce qui touche les contrôles et la législation. J'espère que ces explications suffiront et je reste à disposition, ainsi que mon collègue, qui a bien préparé le dossier. »

Mme la Présidente remercie MM. Jelk et Schwab. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur le budget de fonctionnement 2018 et annonce le vote.

4.1.3 Vote du budget de fonctionnement

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, le budget de fonctionnement 2018.**

Mme la Présidente remercie le Conseil Général pour leur décision.

4.2 Présentation du budget des investissements

Mme la Présidente indique que pour les demandes de crédits liés aux investissements, chaque conseiller général a reçu un rapport complet, voire documenté, par objet. Elle précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour et passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2018.

Mme Catherine Beaud s'exprime en ces termes :

« Le total brut des investissements apparaissant au budget 2018 s'élève à CHF 13'215'000.00. Ce chiffre englobe les nouveaux projets, dont particulièrement l'extension du bâtiment scolaire route des Monts 4, les collecteurs d'épuration, soit une somme totale de CHF 8'620'000.00. Les crédits reportés représentent un montant de CHF 4'595'000.00. Les nouveaux investissements vous sont maintenant présentés individuellement par mes collègues. »

Mme la Présidente remercie Mme Beaud pour son introduction et passe ensuite la parole à Mme Sylvie Bosson pour le point 4.2.1 « Aménagement sentier piétonnier rives de l'Ondine ».

4.2.1 Aménagement sentier piétonnier rives de l'Ondine CHF 10'000.00

Mme Bosson s'exprime comme suit :

« Comme déjà cité dans le rapport en votre possession, le Conseil communal a décidé de reprendre ce dossier qui prévoit une liaison piétonne entre les communes de Riaz et de Bulle. En effet, nombreuses sont les personnes qui ont regretté l'abandon du premier dossier par le Conseil communal. Il est difficilement défendable de stopper le sentier à la limite intercommunale avec Bulle où l'on se trouve aussi sur une parcelle en zone agricole.

Le projet est identique à celui présenté en 2008. Il est ainsi toujours prévu un sentier graveleux d'une longueur d'environ 400 m. et d'une largeur de 1.50 m., dont la majorité sur le domaine public des eaux et partiellement sur une parcelle privée. Avant de contacter le propriétaire des fonds, un avant-projet doit être préparé, d'où le crédit demandé. Comme cet ouvrage est toujours inscrit au PA 1 de l'agglomération bulloise, ceci veut dire que les travaux seront subventionnés par le Canton, la Confédération et Mobul.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit d'études. »

Mme la Présidente remercie Mme Bosson et passe la parole à M. Georges Oberson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

« La réalisation d'un sentier piétonnier le long de l'Ondine avait dû être abandonnée bien qu'un crédit ait été accepté en 2008. Ce sentier permettrait de respecter le plan de mobilité douce de l'agglomération bulloise et d'améliorer sensiblement les espaces de promenade.

Ainsi, le coût du crédit d'études pour relancer le projet s'élève à CHF 10'000.00.

La commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé en utilisant des crédits disponibles. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour son rapport et ouvre ensuite la discussion sur le point 4.2.1 « Aménagement sentier piétonnier rives de l'Ondine ».

Le **Groupe PLR** ne souhaite pas intervenir.

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Corinne Joillet s'exprime en ces termes :

« Le Groupe PS et Indépendants est favorable à l'aménagement du sentier piétonnier et encourage le Conseil communal. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Le groupe UDC a plusieurs questions :

Premièrement : combien de m² faut-il prendre au propriétaire privé et avez-vous déjà repris contact avec lui ?

Deuxièmement : quelles seront les conditions d'échange avec le privé ? Identiques à 2008 ? Ou bien en copie à celles demandées par le privé bloquant la réalisation des accès au CO3 ?

Nous avons aussi plusieurs remarques :

Ce n'est pas parce que ce sentier est au plan de l'agglomération bulloise que Riaz a l'obligation de le réaliser. Sur le plan d'aménagement local de Riaz en cours d'approbation aux Services de l'Etat, aucun chemin public n'est prévu à cet endroit et tant que dure le moratoire de la LAT sur les zones, il ne sera pas possible d'enlever de la zone agricole pour ce genre de chose.

De plus, l'Ondine a été revitalisée, ce qui signifie redonner la vie. Oui, redonner la vie naturelle au cours d'eau, aux poissons, aux petites bêtes qui vivent le long des berges. Ce n'est pas pour y mettre du gravier et venir piétiner. Laissons la nature et la faune tranquille.

Et comme le projet est identique à celui de 2008, il n'y a pas besoin de CHF 10'000.00 pour ressortir un dossier d'un tiroir et aller poser quelques questions au propriétaire privé. Il est grand temps de ne pas gaspiller l'argent du ménage communal.

Pour toutes les raisons invoquées précédemment, nous refusons cet investissement. »

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande si un des membres du Conseil communal souhaite s'exprimer sur cette question.

Mme Bosson répond en ces termes :

« Nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre à toutes ces questions et je préfère rester sur cette position pour l'instant. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 4.2.1 et annonce le vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à 23 oui, 5 non et une abstention, le crédit d'études pour l'aménagement sentier piétonnier sur les rives de l'Ondine et son financement.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil général et repasse la parole à Mme Sylvie Bosson pour le prochain investissement.

4.2.2 Réfection du chemin de Neyruz CHF 210'000.00

« Vous connaissez certainement tous ce chemin qui domine les Monts de Riaz et offre une vue unique sur la Gruyère. S'il a été reconstruit jusqu'au chalet communal « Pâtchi d'amont », il y a 10 ans, il est maintenant temps de terminer le travail avant qu'il ne soit vraiment trop dégradé jusqu'à la ferme Thürler. S'agissant donc d'un chemin de servitude principalement agricole et sylvicole, on est certain d'obtenir des subventions du Service de l'agriculture pour environ 70% des coûts.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 70'000.00
Subventions Sagri	CHF 140'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 1'400.00
Amortissement 4%	CHF 2'800.00
	CHF 4'200.00

Le Conseil communal vous propose d'effectuer ces travaux dès le printemps afin d'éviter un investissement qui pourrait s'avérer plus lourd si on laisse se dégrader davantage cet ouvrage. »

Mme la Présidente remercie Mme Bosson et passe la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la Commission financière

« Vu l'état actuel de ce chemin, une réfection lourde est nécessaire. L'investissement total est de CHF 210'000.00 et la charge pour la commune après déductions d'une subvention est de CHF 70'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 4.2.2 « Réfection du chemin de Neyruz ».

Les **Groupes PLR et PS et Indépendants** ne souhaitent pas intervenir.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Au vu de la subvention accordée par le Service de l'agriculture et la nécessité d'entretenir les routes existantes, nous sommes favorables à cet investissement. »

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier pour son intervention. Comme parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion sur le point 4.2.2 et annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, le crédit pour la « Réfection du chemin de Neyruz » et son financement.**

Mme la Présidente annonce le point no 4.2.3 « Achat d'un nouveau véhicule de voirie » et passe la parole à Mme Sylvie Bosson.

4.2.3 Achat d'un nouveau véhicule de voirie **CHF 80'000.00**

« Personne ne contestera que les véhicules coûtent chers, voire très cher s'ils ne sont pas tout à fait adaptés à leur utilisation. Cette situation, nous la connaissons avec le petit tracteur bleu de la voirie. S'il est très pratique pour les petites tâches et la tonte du gazon, il a été sérieusement dégradé lors des travaux de déneigement. Sa puissance est certes suffisante, mais pas sa conception. Ceci se traduit année après année par des réparations récurrentes et surtout onéreuses.

Au vu de cette situation, le Conseil communal a pris l'option d'acquérir un véhicule plus robuste et adapté aux travaux lourds et plus particulièrement au déneigement des trottoirs et petites places. Un cahier des charges sera préparé et adressé à plusieurs garages afin d'optimiser le choix. Entretemps, des véhicules tests pourront être prêtés au personnel de la voirie pour qu'il puisse les essayer. »

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 80'000.00
---------------------------	---------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 1'600.00
Amortissement 15%	CHF 12'000.00
	CHF 13'600.00

Mme la Présidente remercie Mme Bosson et cède la parole à M. Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la Commission financière

« Le remplacement d'un petit tracteur par une petite chargeuse plus puissante, plus robuste et mieux adaptée aux travaux lourds de déneigement notamment, était devenu nécessaire. L'investissement prévu est de CHF 80'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.»

Mme la Présidente remercie M. Oberson et ouvre ensuite la discussion sur le point 4.2.3 « Achat d'un nouveau véhicule de voirie », dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Les **Groupes PLR, PS et Indépendants et PDC** ne souhaitent pas intervenir.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Le groupe UDC regrette de ne pas avoir une offre plus précise pour l'achat de ce véhicule. Nous sommes étonnés que votre choix se porte sur une petite chargeuse et non pas un petit tracteur. Quelle est la raison ? Nous vous conseillons de bien vous renseigner auprès d'autres services de voirie et de bien réfléchir quel est le véhicule le mieux adapté en fonction des besoins. Evidemment, il faudra demander plusieurs offres.

Toutefois, il est indispensable que le personnel de la voirie puisse travailler correctement. »

Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe la parole à Mme Sylvie Bosson, qui s'exprime en ces termes :

« Je vais juste répondre à Mme Pasquier qu'une étude est en cours. Nous avons demandé un cahier des charges avec différents éléments. Nous avons déjà reçu d'autres offres qui ne nous conviennent pas. Nous préférons choisir le bon véhicule pour compléter nos véhicules et nos machines. »

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 4.2.3 et annonce le vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, le crédit pour « l'achat d'un nouveau véhicule de voirie » et son financement.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la présentation des crédits reportés, c'est-à-dire les investissements déjà votés mais pas nécessairement terminés.

Mme Sylvie Bosson

62.501.11 Zones 30 km/h CHF 20'000.00

Il s'agit d'un crédit pour des travaux concernant la rue de la Saletta et les routes côté Jura de l'A12, sauf la route des Monts qui reste limitée à 50 km/h.

62.501.3 Cheminement piétonnier Champy CHF 310'000.00

Le permis de construire a été délivré pour la réalisation d'un trottoir le long de la rue de Champy et sur un tronçon de la rue Xavier-de-Poret. Les travaux débiteront en principe en 2018.

62.501.4 Aménagement traversée de localité CHF 1'6000.000.00

Il s'agit des travaux de génie civil, des canalisations pour le lot 4A (secteur Comba) des aménagements Valtraloc, ainsi que les honoraires, les divers et imprévus.

62.501.9 Aménagement trottoirs CHF 70'000.00

Il s'agit d'un crédit pour la réalisation de cheminements piétonniers pour atteindre l'arrêt de bus de l'Hôpital en toute sécurité et la modification du carrefour de la route des Monts.

62.522.0 Ch. AF Les Angles-St-Michel CHF 100'000.00

Un syndicat a été constitué pour la réalisation d'une route de desserte dans le secteur Les Angles – St-Michel. Les travaux devraient être entrepris en 2018. Ce chemin desservira des propriétés sur la Commune de Riaz et surtout la forêt St-Michel dont elle en est la propriétaire et où les capacités de coupe sont intéressantes.

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson passe la parole à M. Claude Jelk pour les investissements de son dicastère.

M. Claude Jelk :

70.501.0 Nouvelles adductions CHF 275'000.00

Il s'agit d'un crédit reporté pour l'installation de la conduite d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie du secteur MEP Aigle-Noir/CO.

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau CHF 200'000.00

Il s'agit d'un crédit reporté pour le remplacement de tronçons de la conduite principale d'eau potable en lien avec aménagements Valtraloc sur 400 m.

71.501.0 Séparatif Champy, Champ-Bosson, Terreaux CHF 300'000.00

Il s'agit d'un crédit reporté pour les collecteurs eaux usées – eaux claires et plus précisément les travaux de pose du revêtement définitif prévus, en principe, en été 2018.

Mme la Présidente annonce le point suivant de l'ordre du jour : « Construction de collecteurs d'eaux usées ».

M. Claude Jelk :

4.2.4 Construction de collecteurs d'eaux usées CHF 1'810.000.00

Ce chapitre comprend un **crédit reporté** de CHF 650'000.00 pour l'équipement de base, secteur MEP Aigle-Noir – CO et deux nouveaux objets et un crédit complémentaire pour le secteur MEP Aigle-Noir / CO.

a) Secteur le Brye, route de la Sionge CHF 230'000.00

Le plan général d'évacuation des eaux, PGEE, impose le raccordement au réseau communal d'évacuation et d'épuration des eaux de tous les immeubles, même ceux situés en dehors de la zone à bâtir, mais tout de même raccordables. Il faut relever que ces immeubles ne disposent pas ou plus

d'installations correspondant aux normes actuelles. C'est ainsi que le Service de l'environnement a donné un délai à la Commune pour réaliser ces travaux. Celui-ci est déjà dépassé et ne peut plus être prolongé.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 230'000.00
---------------------------	----------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 4'600.00
Amortissement 3%	CHF 6'900.00
	CHF 11'500.00

b) Secteur MEP Aigle-Noir (crédit complémentaire) CHF 600'000.00

Comme vous le savez, dans le cadre du budget 2014, un crédit de CHF 650'000.00 avait été voté pour l'équipement de base de la zone d'intérêt général et desservir la parcelle du futur CO. Dès lors, un mandat d'études parallèles a été élaboré portant sur les parcelles privées, de la Bourgeoisie et de la Commune. Il a ainsi débouché sur le classement en zone Centre de la parcelle communale située entre le CO et la route cantonale.

Il s'est avéré que ces parcelles devaient être raccordées uniquement en direction de la Sionge et du BEP. C'est ainsi qu'une surface d'environ 80'000 m² a été définie et doit être raccordée sur ces nouveaux collecteurs. Afin que les eaux usées et pluviales de l'ensemble du secteur puissent s'écouler par gravité, les chambres de raccordement situées à l'Est du secteur doivent être construites à une profondeur d'environ 6 mètres. Il en va de même pour les collecteurs. Cet état de fait provoque plusieurs contraintes techniques et des répercussions financières, soit la traversée de la route cantonale par un pousse-tube, sur profondeur de la fouille et le surdimensionnement des collecteurs. Tous ces éléments entraînent un coût total estimé à CHF 1'250'000.00. Par conséquent, un crédit complémentaire de CHF 600'000.00 doit être voté. Selon la tendance actuelle et la baisse des dernières soumissions rentrées pour des travaux de génie civil, nous avons très bon espoir que ce chiffre sera bien inférieur. Les travaux devront débuter dans les premières semaines de 2018 afin que le nouveau bâtiment du CO puisse y être raccordé au printemps prochain. Il faut préciser que le CO doit installer, à sa charge, une station de pompage pour refouler ses eaux jusqu'au point de départ des collecteurs communaux.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 600'000.00
---------------------------	----------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 12'000.00
Amortissement 3%	CHF 18'000.00
	CHF 30'000.00

c) Déviation du collecteur Rive Gauche Sionge CHF 330'000.00

A ce jour, plus de 90% des bâtiments situés dans la zone à bâtir sont raccordés selon le système séparatif. Les travaux engendrés se sont montés à plusieurs millions de francs pour la Commune et aussi à plusieurs milliers de francs pour beaucoup de propriétaires. Ceci veut dire que presque toutes les eaux usées de la commune sont raccordées au collecteur principal sur la rive gauche de la Sionge construit à la fin des années 80. De ce fait, elles continuent à se déverser dans le bassin d'eaux pluviales (BEP de l'AIS) et sont à nouveau mélangées avec celles en système unitaire en provenance de Bulle.

Pour remédier à cette situation, le Conseil communal a prévu de réaliser un collecteur d'une longueur d'environ 90 m. pour reprendre celui de la « Rive gauche » avant le BEP et ainsi dévier cet ouvrage et raccorder les eaux usées en aval du bassin d'eaux pluviales. Une chambre de comptage devra aussi être mise en place avant le rejet des eaux usées dans ledit collecteur.

Il est important de relever qu'une fois ces travaux réalisés, la Commune bénéficiera d'une clé de répartition plus avantageuse des frais de fonctionnement de la STEP de Vuippens.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 330'000.00
---------------------------	----------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 6'600.00
Amortissement 3%	CHF 9'900.00
	CHF 16'500.00

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces trois objets et leur financement.

Mme la Présidente remercie M. Claude Jelk et passe la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière concernant ces trois objets.

Rapport de la commission financière

a) Secteur Le Brye, route de la Sionge Crédit demandé CHF 230'000.00

« Les six habitations de ce quartier ne sont pas raccordées au réseau communal d'évacuation et d'épuration des eaux. Les installations actuelles ne sont par ailleurs plus tolérées par le Service de l'environnement.

Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 230'000.00. Selon les informations communiquées, ces investissements s'avèrent obligatoire.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé. »

b) Secteur MEP Aigle-Noir / CO Crédit demandé CHF 600'000.00

« Un premier crédit de CHF 650'000.00 avait déjà été voté pour l'équipement de la zone. Toutefois, une surface supplémentaire de 80'000 m² est à raccorder sur ces nouveaux collecteurs avec des contraintes techniques contraignantes.

Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 1'250'000.00, montant qui se répartit entre :

- Crédit déjà accordé pour CHF 650'000.00*
- Crédit complémentaire pour CHF 600'000.00*

Selon les informations communiquées, ces investissements s'avèrent nécessaires.

La Commission financière préavise favorablement le crédit dans son ensemble ainsi que le financement proposé. »

c) Déviation du collecteur Rive Gauche Sionge Crédit demandé CHF 330'000.00

« La déviation de ce collecteur est nécessaire pour améliorer le séparatif des eaux, ce qui permettra de bénéficier d'une meilleure clé de répartition des frais de fonctionnement de la STEP de Vuippens. Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 330'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson pour son intervention et ouvre maintenant la discussion sur le point 4.2.4, qui concerne les trois objets présentés, soit « Construction de collecteurs d'eaux usées », dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Aucun groupe ne souhaitant s'exprimer sur ces objets et la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 4.2.4 « Construction de collecteurs d'eaux usées » et annonce le vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, les trois objets présentés pour la construction de collecteurs d'eaux usées et leur financement.**

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. Claude Jelk pour le point suivant de l'ordre du jour.

4.2.4 Construction de collecteurs d'eaux claires (séparatif) CHF 200'000.00

Ce chapitre comprend un crédit reporté de CHF 70'000.00 pour des travaux de séparatif à la rue de la Roulema et à la ruelle du Châtelet. Les autres positions du point 4.2.4 constituent des nouveaux investissements.

a) Déviation collecteur eaux claires Champy dans l'Ondine CHF 80'000.00

Comme annoncé tout à l'heure, les travaux de séparatif entrepris dans tout le secteur de Champy et de Champ-Bosson ont supprimé la présence d'eaux usées et polluées dans la canalisation existante se déversant dans le collecteur intercommunal de l'AIS, désigné le « bahut ». Il est donc nécessaire de faire une modification pour sortir les eaux permanentes et les diriger directement dans le ruisseau de l'Ondine. A cet effet, il est prévu de placer un dispositif de déversement sur notre collecteur pour diriger les eaux permanentes directement dans l'Ondine. L'étude doit être affinée et validée par les services cantonaux concernés.

b) Nouveaux secteurs (centre village) CHF 50'000.00

Bien que les travaux de séparatif des eaux soient bien avancés, il reste encore quelques secteurs, donc quelques bâtiments dans l'ancien village, qui ne sont pas raccordés en séparatif.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 130'000.00
---------------------------	----------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 2'600.00
Amortissement 3%	CHF 3'900.00
	CHF 6'500.00

Mme la Présidente remercie M. Claude Jelk et passe la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière portant sur les deux objets présentés.

Rapport de la commission financière

« Afin de réaliser ces travaux de séparatif des eaux usées et polluées et la construction d'un déversoir, un investissement totalisant CHF 130'000.00 est prévu.

Selon les informations communiquées, ces investissements vont permettre une meilleure gestion des eaux claires et des eaux usées.

La Commission financière préavise favorablement les crédits totaux ainsi que le financement proposé. »

Mme la Présidente remercie M. Georges Oberson et ouvre ensuite la discussion sur le point 4.2.5, « Construction de collecteurs d'eaux claires ».

Aucun groupe ne souhaitant s'exprimer sur ces objets et la parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 4.2.5 « Construction de collecteurs d'eaux claires, séparatif » et annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, les crédits pour la construction de collecteurs d'eaux claires (séparatif) et leur financement.**

Mme la Présidente annonce le dernier point de l'ordre du jour concernant le budget des investissements 2018 et donne la parole à Mme Sylvie Bosson.

4.2.6 Aménagement d'une place de collecte des ordures ménagères à la route des Monts

CHF 30'000.00

Lors d'un récent échange de terrain, la commune est devenue propriétaire d'une surface d'environ 400 m² située à l'angle de la route des Monts et de la route du Temple-Romain. Le but était de disposer de cette surface pour des infrastructures communales, comme par exemple l'aménagement d'une place de récolte des déchets.

Un projet est en attente depuis plusieurs années. Il est en effet prévu de supprimer les conteneurs mobiles situés devant l'entrée principale du bâtiment scolaire route des Monts 14. Cette réalisation n'a pu se concrétiser étant donné que la surface était encore en zone agricole. Ceci a été corrigé maintenant dans le cadre de la révision générale du PAL.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit CHF 30'000.00

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson pour ses explications et passe la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

« La réalisation d'une place de collecte de type « Molok » sur une parcelle appartenant à la commune va pouvoir être planifiée suite à son classement en zone d'intérêt général.

Ainsi, cet investissement va s'élever à CHF 30'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé en utilisant des crédits disponibles. »

Mme la Présidente remercie M. Oberson et ouvre maintenant la discussion sur le point 4.2.6. « Aménagement d'une place de collecte des ordures ménagères à la route des Monts ».

Les **Groupe PLR, PS et Indépendants et PDC** ne souhaitent pas s'exprimer sur ce point.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

« Le groupe UDC n'a pas de remarque particulière, mais espère que ce projet coûtera meilleur marché. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le point 4.2.6 et annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, le crédit pour l'aménagement d'une place de collecte des ordures ménagères à la route des Monts.**

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers le Conseil communal.

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2018

Mme la Présidente annonce le vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements et indique que, comme tous les objets ont été acceptés, aucune modification ne doit être apportée.

Elle passe une dernière fois la parole à M. Georges Oberson, pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

« Le budget de fonctionnement 2018 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été approuvés, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le budget 2018. »

Mme la Présidente remercie M. Georges Oberson et ses collègues pour leurs excellents rapports et pour leur travail. Elle demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le budget de fonctionnement et sur le budget des investissements.

M. le Syndic relève que l'approbation du budget 2018 sera sans doute plus aisée qu'au commencement de l'activité de M. Pierre Morand.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix, le budget de fonctionnement et des investissements 2018.**

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Elle annonce le point 5 de l'ordre du jour « Réponses du Conseil communal aux questions ».

Point 5 Réponses du Conseil communal aux questions

En préambule, Mme la Présidente précise que ce point de l'ordre du jour concerne uniquement les questions posées lors de précédentes séances du Conseil général et qui n'ont pas encore obtenu de réponse. Les membres du Conseil général auront la possibilité de poser de nouvelles questions dans les divers, au point no 7 de l'ordre du jour.

A ce jour, trois questions du Conseil général sont encore ouvertes. Mme la Présidente les énumère dans l'ordre de leur date de dépôt.

Question de Mme Florence Pasquier et du Groupe UDC « Compensation ou échange de terrain pour les accès au CO de Riaz »

Pour rappel, cette question avait d'abord été déposée sous la forme d'une proposition lors de la séance du Conseil général du 25 avril 2017, puis transformée en question sur la base des indications de la juriste de l'ARG. Comme ce sujet touche directement une procédure en cours, la réponse à la question n'avait pas pu être donnée lors de la séance du 13 juin 2017.

Question de M. Louis Pittet « Travaux de mensuration et de bornage à la « Fin de Plan » »

Cette question a été déposée lors de la séance du Conseil général du 13 juin 2017, en complément de celle déposée par Mme Florence Pasquier. En raison de la procédure en cours, le Conseil communal n'avait pas pu y répondre séance tenante.

Mme la Présidente donne la parole à M. le syndic pour une brève information sur ces deux points.

M. le Syndic s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,

Devant un certain flou en lien avec une décision antérieure d'une assemblée communale de 2013 et la nouvelle compétence accordée par le Conseil général en 2016, le Conseil communal a souhaité apporter une réponse précise et avoir une situation claire et a décidé de demander un avis de droit concernant la compétence de procéder à des échanges de terrain dans le cadre de la route du Temple-Romain et du futur giratoire. Il résulte de cette analyse que la décision d'échange et d'aliénation de terrain négocié afin de lever les oppositions au projet du CO relève de la compétence du Conseil général.

Quant à la question posée par M. Louis Pittet, le Conseil communal précise que les quelques mesures faites par le géomètre sur la parcelle propriété du Bénéfice curial l'ont été dans le cadre du projet de convention liée à des aliénations et échanges de terrain entre la Commune et le Bénéfice curial ainsi qu'avec un tiers.

C'est ainsi que le Conseil général pourrait être prochainement convoqué à une séance extraordinaire. Par contre, tous les éléments en lien avec cette transaction doivent être clarifiés auparavant. Le Conseil communal et l'Association des communes grüériennes pour le CO y travaillent de manière très ardue.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir la discussion sur ces questions. Des précisions seront données par le Conseil communal en temps opportun. »

Mme la Présidente remercie M. le syndic pour ses indications. Lors de la séance du Conseil général du 13 juin 2017 une question intitulée « **Création de crèches pour les jeunes habitants** » a été déposée par M. Daniel Gummy, du Groupe PDC.

Mme la Présidente passe la parole à M. Nicolas Dousse pour la réponse du Conseil communal.

M. Dousse s'exprime en ces termes :

« Le Conseil communal est bien entendu favorable à l'ouverture d'une crèche à Riaz. Cependant, à l'heure actuelle, aucun bâtiment public n'est susceptible d'offrir des locaux adéquats. L'extension du bâtiment scolaire de la route des Monts 4 ne prévoit pas cette affectation.

Par ailleurs, pour des raisons financières, le Conseil communal privilégie l'aménagement d'une crèche dans des bâtiments existants ou dans les murs d'un autre projet plus conséquent. Ainsi, des locaux pour une crèche pourraient être créés dans le cadre de la construction d'un EMS ou par le biais de projets privés.

Je relève encore que le promoteur de la 2^e partie du quartier de Champy Sud travaille actuellement sur un projet de crèche. Dans tous les cas, le Conseil communal sera attentif aux opportunités futures qui permettraient l'ouverture d'une crèche à Riaz et il soutiendra un tel projet le cas échéant. »

Mme la Présidente remercie M. Dousse pour sa réponse et passe au point 6 : « Décisions de transmission des postulats ».

Point 6 Décisions de transmission des postulats

En préambule, Mme la Présidente informe qu'un message commun de MM. Julien Tercier et Georges Oberson du Groupe PLR et de M. Sébastien Andrey du Groupe PDC lui a été remis avant la séance. Elle en donne lecture :

*« Madame la Présidente,
Chers Membres du Bureau du Conseil général,
En qualité de proposant des objets cités en titre et suite à plusieurs discussions, les proposant estiment qu'un groupement des deux postulats fait du sens, afin de les voter ensemble, en un seul bloc. En effet, nous motivons cette demande par la similarité du contenu, tant sur le problème décrit que sur les demandes formulées envers le Conseil communal. Cette démarche vise principalement à simplifier le traitement de ces objets.*

Nous nous tenons à votre entière disposition en cas de questions ou de remarques.

Meilleures salutations.

Pour le postulat « Avenir de l'office de poste de Riaz » au nom du Groupe PLR, les proposant sont Georges Oberson et Julien Tercier.

Pour le postulat « Avenir de la poste de Riaz » au nom du Groupe PDC, le proposant est Sébastien Andrey. »

Selon la demande des auteurs des postulats concernant l'avenir de l'office de poste, le Conseil général est invité à voter sur le principe de grouper le traitement des deux objets.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point, en rappelant qu'il s'agit dans un premier temps de statuer sur le groupement de traitement.

Les **Groupes PLR, PS et Indépendants et PDC** ne souhaitent pas prendre la parole. Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier indique que le Groupe UDC est favorable au regroupement des deux postulats.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet cet objet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix le groupement du traitement des postulats de MM. Julien Tercier et Georges Oberson du Groupe PLR « Avenir de l'office postal de Riaz » et de M. Sébastien Andrey du Groupe PDC « Avenir de la poste de Riaz ».**

6.1 Postulats de MM. Julien Tercier et Georges Oberson, Groupe PLR, « Avenir de l'office postal de Riaz » et de M. Sébastien Andrey, Groupe PDC, « Avenir de la poste de Riaz »

Les membres du Conseil général ont reçu les messages du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal des deux postulats déposés au sujet de la poste.

Mme la Présidente passe la parole à M. Julien Tercier pour apporter un commentaire sur son postulat.

*« Mme la Présidente, chers Conseillères et Conseillers généraux,
Nos postulats respectifs, du groupe PLR et du groupe PDC, ont pour but de garantir un accès à un service de base dans notre commune.*

Même si les possibilités semblent bien maigres, il est de notre devoir de tout essayer, et montrer notre forte volonté notamment par notre dynamisme. Soyons les réalisateurs de notre film, et non pas de simples spectateurs déçus, et ceci déjà à l'entracte. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente remercie M. Tercier pour son intervention et passe ensuite la parole à M. Stéphane Schwab, Syndic qui va donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Les changements sociétaux et la restructuration actuelle de la Poste engendrent une fermeture continue des offices de Poste considérés comme non rentables par son Conseil d'administration. La forte pression sur les marges occasionne des transformations et des optimisations du système actuel. Le Conseil communal représenté par son syndic s'est renseigné auprès de la Poste sur les arguments qui risquent de provoquer la fermeture de notre office de Riaz. Force est de constater que les paiements faits avec le livret jaune se font rares et que les opérations de type bancaires sont faites pour la plupart électroniquement ou via l'utilisation de Postomats ou de bancomats partenaires. Le trafic des lettres pour sa part diminue de 4% par année. Les citoyennes et les citoyens sont également de plus en plus rarement disponibles dans leur foyer en journée, ce qui contraint à la mise en place d'un service plus flexible pour la délivrance des colis. Devant ce constat, le Conseil communal estime qu'il y a effectivement un risque pour notre office de Poste. Nous avons demandé à ce que des discussions soient menées avant d'être mis devant le fait accompli et afin de pouvoir si possible trouver la meilleure alternative en cas de nécessité. A cet effet, la Poste a confirmé qu'elle communiquerait mieux avec les communes lors de la séance de ACF du 4 novembre 2017 à Attalens. »

Mme la Présidente remercie, M. le syndic, pour son intervention et ouvre ensuite la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal des postulats déposés par MM. Julien Tercier et Georges Oberson « Avenir de l'office postal de Riaz » et par M. Sébastien Andrey du Groupe PDC « Avenir de la poste de Riaz ». Elle passe la parole aux Groupes, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Le **Groupe PLR** ne souhaite pas s'exprimer sur ce point.

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Corinne Jolliet intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendants soutient le postulat et encourage le Conseil communal à faire les démarches. Juste une remarque, nous entendons souvent, comme plan B de la poste, de mettre des épiceries comme relais postaux. Nous savons que ce n'est pas évident chez nous par rapport à la grandeur des commerces. Certains sont revenus de ce système. Nous encourageons donc le Conseil communal à faire des démarches directement auprès de la Poste »

Mme la Présidente remercie Mme Jolliet pour son intervention.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Pasquier intervient en ces mots :

« Le Groupe UDC souhaite vivement le maintien d'un service postal à Riaz et est donc favorable à transmettre ce postulat au Conseil communal »

Mme la Présidente remercie Mme Pasquier pour son intervention.

Le **Groupe PDC** ne souhaite pas intervenir à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des personnes présentes, soit par 29 voix la transmission au Conseil communal des postulats regroupés de MM. Julien Tercier et Georges Oberson « Avenir de l'office postal de Riaz » et de M. Sébastien Andrey du Groupe PDC « Avenir de la poste de Riaz».**

6.2 Postulat de M. Samuel Favre, Groupe PLR, « Déchetterie »

Les membres du Conseil général ont reçu le message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Samuel Favre du Groupe PLR « Déchetterie».

Mme la Présidente passe la parole à M. Samuel Favre afin d'apporter un commentaire sur son postulat. Ce dernier s'exprime en ces termes :

« Nous avons entendu ce soir qu'il s'agissait d'un problème qui restait fortement d'actualité. La population augmente. Le Conseil communal a déjà pris des initiatives concernant l'ouverture de la déchetterie mais cela ne résoudra pas la situation actuelle. La place est trop petite, trop vétuste, elle n'est pas adaptée. Je pense que la plupart d'entre nous partage cette idée. Le Groupe PLR demande de transmettre le postulat au Conseil communal afin qu'il puisse travailler davantage sur un projet plus ambitieux. »

Mme la Présidente passe ensuite la parole à Mme Sylvie Bosson, conseillère communale, qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Bosson s'exprime en ces mots :

« La déchetterie de Riaz est fortement fréquentée lors de chaque plage d'ouverture. Depuis son agrandissement en 2009, la déchetterie est peut-être, pour certains citoyens, un service qui doit être amélioré. Le Conseil communal est d'avis que l'on peut toujours réfléchir à optimiser et à rentabiliser ce lieu public. »

Une réflexion est ouverte pour une étude de déchetterie intercommunale. Ce n'est, à l'heure actuelle, qu'un projet. Des précisions viendront peut-être, lors de la prochaine séance de « l'entente intercommunale des déchets » qui se déroulera au printemps prochain.

Dans l'intervalle, le Conseil communal a décidé d'augmenter l'horaire d'ouverture de la déchetterie dès janvier 2018. En effet, celle-ci sera ouverte le samedi de 8 h à 16 h non-stop. Ceci afin de tenir compte des attentes de la population et de mieux répartir l'affluence du samedi. Si l'on compare les horaires d'ouverture des déchetteries des communes avoisinantes, Riaz n'a rien à leur envier.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal propose d'accepter le postulat de M. Samuel Favre tout en sachant que l'élaboration d'un rapport sur ce sujet prendra plus d'une année. Il demande à la population de patienter de façon à ce qu'une solution correspondant aux besoins actuels des utilisateurs de la déchetterie tout en restant financièrement acceptable puisse être trouvée. »

Mme la Présidente remercie Mme Bosson pour son intervention.

Elle ouvre maintenant la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Samuel Favre « Déchetterie » et passe la parole aux Groupes.

Le **Groupe PLR** n'a pas de remarques particulières.

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Marie-France Aeby Pollet intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendants soutient ce postulat et nous aimerions insister sur le fait qu'il faut penser non pas Riaz en 2017-2018 mais vraiment plus loin et il est nécessaire de collaborer avec les communes avoisinantes. »

Mme la Présidente remercie Mme Aeby Pollet pour son intervention et passe la parole à Mme Florence Pasquier.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« L'amélioration de l'accessibilité à la déchetterie est facile à faire sans gros frais et sans changer l'emplacement. Cette déchetterie est très bien où elle est. Il suffit d'étendre les heures d'ouverture et de vider plus souvent les bennes comme l'a déjà bien compris le Conseil communal puisque la déchetterie sera désormais ouverte en plus le samedi après-midi. En conséquence, il est inutile de transmettre ce postulat au Conseil communal. »

Madame la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour son intervention.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Bruno Magli indique que son groupe soutient le postulat.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte par 24 oui, 2 non et 3 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Samuel Favre, « Déchetterie ».

6.3 Postulat de M. Frédéric Blanc, Groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU »

Les membres du Conseil général ont reçu le message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc, Groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU ».

Mme la Présidente passe la parole à M. Frédéric Blanc pour un commentaire sur son postulat.

« Le jet des déchets sur la voie publique est un fait dans notre Commune. Les personnes se rendant régulièrement vers les arrêts de bus, proches des axes routiers ou sur les chemins piétons beaucoup fréquentés peuvent en témoigner.

Les services de la voirie font du bon travail pour rendre notre Commune propre mais vous serez d'accord avec moi qu'il vaut mieux prévenir que guérir. L'argent du contribuable ne serait-il pas mieux investi s'il servait à d'autres activités que le nettoyage de nos rues ?

Ces déchets sont néfastes pour l'environnement et le bétail. L'Union Suisse des paysans a d'ailleurs lancé plusieurs campagnes d'information dans ce sens ces dernières années.

L'impulsion nécessaire à éradiquer ce fléau passe par l'éducation, éventuellement la répression mais surtout par une prise de position claire des autorités pour condamner ces agissements.

Pour concrétiser cette volonté, je propose donc que le Conseil communal fasse le nécessaire pour acquérir le label « No Littering ». L'obtention de ce label est gratuite. Il est délivré à toute commune qui présente un cahier des charges de sa lutte contre le jet des déchets et qui renouvelle annuellement ces actions pour mieux cibler le problème.

Ces actions peuvent être par exemple l'organisation d'une journée de nettoyage communal, des campagnes d'affichage ou de la sensibilisation dans les écoles. Je pense spécialement à l'arrivée de 600 élèves en automne prochain, lors de l'ouverture du CO.

J'espère que mon appel sera entendu et je vous propose donc de voter OUI à la transmission de ce postulat au Conseil Communal. »

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Blanc pour son intervention et passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour présenter la position du Conseil communal.

Mme Sylvie Bosson s'exprime en ces termes :

« Monsieur Blanc l'a déjà fait, mais je souhaitais vous présenter un petit rappel sur la signification du label « No Littering »:

Les déchets sont jetés dans les espaces publics. Ce fléau, appelé « littering » est très coûteux. Il nuit à la qualité de vie et est néfaste pour l'environnement. Le label est délivré gratuitement aux villes,

écoles et communes qui s'engagent activement contre le littering à l'aide de mesures ciblées. Les communes qui veulent obtenir le label doivent remplir un cahier des charges et faire une promesse de prestations renouvelée chaque année avec au moins cinq mesures à mettre en œuvre.

Le Commune est très sensible à la propreté des lieux publics. Elle s'engage depuis de nombreuses années pour la propreté des espaces publics. A ce jour, l'administration n'a pas enregistré de plaintes concernant des déchets jetés dans nos espaces publics, tout simplement parce que le personnel de la voirie est efficace et se soucie de cette problématique. Le Conseil communal saisit l'occasion de féliciter les citoyens pour le respect des lieux publics et leur sensibilité à cet égard.

Le Conseil communal travaille également à l'obtention du label « Cité de l'énergie » qui englobe notamment le traitement et la valorisation énergétique des déchets.

Enfin, notre Commune participe régulièrement à l'action « coup de balai » en collaboration avec les écoles. Cette année 2017, Riaz n'a pas participé à cette action en raison de l'absence et de l'accident de la responsable d'établissement. Pour le printemps 2018, l'action reprendra son cours. Le projet est en discussion avec le responsable d'établissement de l'école primaire.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal n'estime pas opportun d'obtenir le label « No littering » du fait que la Commune ne rencontre pas de problème particulier lié aux déchets jetés sur la voie publique et que cette démarche ne répondrait pas à un besoin. Le Conseil communal considère dès lors qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'élaboration d'un rapport sur ce thème. Il préfère se concentrer sur d'autres dossiers comme par exemple l'obtention du label « Cité de l'énergie ». Il propose au Conseil général de renoncer à lui transmettre le postulat de M. Blanc.»

Mme la Présidente remercie Mme Sylvie Bosson et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU » :

M. Bertrand Raemy indique que le **Groupe PLR** est favorable à ce postulat

Mme Corinne Jolliet indique que le **Groupe PS et Indépendants** est favorable à ce postulat.

Au nom du Groupe UDC, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Le Groupe UDC souhaite ne plus voir traîner des déchets sur le territoire communal mais pour obtenir ce résultat, nous voulons du concret et non pas que de la théorie et des certificats. Nous laissons la liberté de vote pour la transmission de ce postulat au Conseil communal selon la sensibilité de chacun. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC renonce à ce postulat tout simplement parce qu'on fait déjà beaucoup de choses à côté, entre autre le label « Cité de l'énergie » ».

Mme la Présidente remercie les intervenants annonce le vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 17 oui, 9 non et 3 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Frédéric Blanc, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU ».**

Point 7 Divers

Calendrier 2018

Avant de débiter les divers proprement dits, Mme la Présidente informe les membres du Conseil général que lors de sa séance du 7 novembre 2017, le Bureau a fixé le calendrier des séances du Conseil général en 2018. Elle en donne lecture :

01.05.2018	Séance du Conseil général – comptes 2017
03.07.2018	Séance du Conseil général (réserve)
25.09.2018	Séance du Conseil général (réserve)
04.12.2018	Séance du Conseil général – budget 2019

Comme évoqué par M. le syndic au point 5, il est possible qu'une séance extraordinaire ait lieu l'année prochaine. Le cas échéant, la convocation parviendra aux membres du Conseil général dans le délai légal de 30 jours. Ils recevront prochainement une copie de ce calendrier par voie électronique.

Apéritif des nouveaux habitants

Mme la Présidente informe également qu'à l'initiative du Bureau du Conseil général et d'entente avec le Conseil communal, un apéritif des nouveaux habitants sera organisé pour la première fois le vendredi 23 février prochain dès 18h. L'objectif de cet événement est de réunir les personnes arrivées dans notre commune l'année précédente et de les introduire à la vie sociétale de Riaz. Par cette démarche, le Bureau espère aussi favoriser les échanges entre les citoyens et éviter que notre commune ne devienne une cité dortoir. Des représentants des sociétés villageoises participeront à cette rencontre et y présenteront leurs activités. Les membres du Conseil général et du Conseil communal sont également cordialement invités.

Interventions

En ce qui concerne les divers, Mme la Présidente prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITION

Mme la Présidente demande si un membre souhaite transmettre une proposition.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. POSTULAT

Mme la Présidente demande si un membre souhaite transmettre un postulat.

Mme Sabine Remy prend la parole pour exposer l'objet du postulat qu'elle dépose avec M. Julien Tercier au nom du Groupe PLR:

«Merci, Madame la Présidente. Le titre de notre postulat est « Sécurité routière rue de Gruyère ». Le Groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier les différents moyens pour garantir à court et moyen terme la sécurité routière le long de la rue de la Gruyère, plus particulièrement dans la zone de la station essence. Grâce à son attractivité économique, cette station engendre un trafic non négligeable et dangereux. En effet, le camion de ravitaillement se gare en partie sur la route et ceci presque quotidiennement. Cette situation génère des croisements téméraires. De plus, le flux incessant d'automobiles voulant profiter du prix attractif crée de façon régulière un débordement sur la route principale, forçant les autres usagers de la route à des écarts souvent très dangereux.

Notre demande concerne les points suivants :

- Est-ce que la situation actuelle est conforme aux différentes lois, ordonnances et règlements ?
- Quels sont les moyens à disposition afin de sécuriser la zone concernée lors de la livraison de carburant ?
- Serait-il possible de mettre en place un système plus sûr pour la population et éviter ainsi de perturber le trafic ?
- Dans le cadre de VALTRALOC, est-ce que cette situation a été prise en compte et d'éventuelles mesures déjà validées ?

Nous motivons ce postulat en considérant que cette situation pourrait engendrer des accidents graves et que la Commune, dans la limite de ses compétences, doit répondre à ce problème. Je vous remercie. »

Mme la Présidente prend acte et remercie Mme Remy pour le dépôt de son postulat et indique que celui-ci sera d'abord examiné par le Bureau puis porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe aux résolutions.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art. 94 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Mme la Présidente passe à l'objet suivant.

D. QUESTIONS

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite poser une question.

M. Louis Pittet s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, c'est toujours une question au sujet du CO. Jusqu'à maintenant nous avons posé deux questions sans avoir totalement la réponse. Une question supplémentaire me vient à l'idée : combien est-ce que la Commune a déjà investi ou quel est le coût de cette procédure ? ».

Mme la Présidente remercie M. Louis Pittet pour sa question et demande si le Conseil communal souhaite y répondre maintenant.

Le Conseil communal n'étant pas en mesure de répondre séance tenante à la question de M. Louis Pittet, Mme la Présidente annonce que celle-ci sera reportée à une prochaine séance.

Mme Florence Pasquier prend la parole et pose la question suivante :

« J'ai appris dans la presse locale qu'une dame d'Echarlens fait du commerce via commande de produits alimentaires par internet et qu'elle fait ses livraisons le jeudi soir dans le hall de la salle polyvalente de l'école de Riaz. Est-ce que cette dame paie une location pour utiliser le hall d'entrée pour livrer ses marchandises ? ».

Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier pour sa question et demande si le Conseil communal souhaite y répondre de suite.

Le Conseil communal n'étant pas en mesure de répondre séance tenante à la question de Mme Florence Pasquier, Mme la Présidente annonce que celle-ci sera également reportée à la prochaine séance.

E. REMARQUES – COMMENTAIRES

Mme la Présidente demande si un membre souhaite faire une remarque ou un commentaire.

M. Yves Pasquier prend la parole pour exposer une remarque :

« J'ai une remarque au sujet des chiffres qui ont été présentés devant nous ce soir. Particulièrement pour la planification financière, je demanderais que les mêmes chiffres soient présentés à la commission financière et au Conseil général car cela modifie les commentaires ».

Mme la Présidente remercie M. Yves Pasquier pour sa remarque.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point suivant des divers « Démission de Mme Marie-France Aeby Pollet ».

Démission de Mme Marie-France Aeby

Chaque membre a reçu avec la documentation de séance une copie de la lettre de démission de Mme Marie-France Aeby du Groupe PS et Indépendants. Au nom du Bureau, Mme la Présidente tient à la remercier vivement pour son engagement au sein du Conseil général et lui prie de bien vouloir s'avancer afin de lui remettre un bouquet de fleurs.

Pour rappel, Mme la Présidente donne lecture de l'article 6 du règlement du Conseil général qui traite de la vacance au sein du Conseil général :

Vacance
Art.77 al. 1 lit. b, 2, 3
LEDP

Art. 6

En cas de vacance, le conseil communal proclame élu, dans l'ordre des suffrages, les candidats non élus des listes auxquelles appartiennent les membres du conseil général à remplacer. Pour les surplus, le conseil communal se réfère à la LEDP.

La procédure pour la désignation de la ou du remplaçant-e de Mme Aeby sera donc initiée au début janvier 2018 par le Conseil communal. Pour votre information, les viennent-ensuite du Groupe PS et Indépendants sont, dans l'ordre des suffrages obtenus, Mme Saartje Schindler et M. Etienne Huyghe.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe aux divers de l'Exécutif et donne la parole à M. Stéphane Schwab, syndic.

M. Stéphane Schwab annonce qu'il n'y a pas de divers du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente a le plaisir de présenter le dernier point de l'ordre du jour qui se veut particulièrement festif.

Point 8 Fête en l'honneur de M. Pierre Morand, administrateur communal

Mme la Présidente s'exprime en ces mots :

« Pour ce point en particulier, je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les amis et la famille de notre administrateur ainsi que tous les concitoyens qui lui font l'amitié d'être présents ce soir. Je souhaite également la bienvenue à l'ensemble des cors des Alpes qui se produira tout à l'heure.

Pas évident de résumer les 30 ans de carrière de Monsieur Morand en quelques mots...

Sa fonction et son rôle pour la Commune de Riaz sont hors normes. En effet, depuis les premiers jours (où il s'était retrouvé sans conseil communal) à ce jour ; où son métier le passionne toujours autant, les projets et les défis ont été majeurs. Il serait utopiste de tenter de tous les exposer mais permettez-moi de lister les plus marquants : Réalisation du bâtiment scolaire et sportif de la route des Monts 14, le dossier « évacuation et épuration des eaux », Révisions du PAL, projet du CO de Riaz ; mise en place du Conseil Général, et maintenant encore extension du bâtiment scolaire des Monts 4.

La vie professionnelle de Pierre est liée à la mienne depuis quelques mois par ma fonction au sein du conseil général mais surtout parce que je l'ai vu évoluer au sein de la commune tout au long de ma propre vie. D'abord avec un regard d'enfant et un souvenir en particulier me revient.

Lorsque j'avais 12 ans, à l'école primaire chez Monsieur Gachet, ce dernier m'envoyait quelquefois dans l'année au bureau communal faire des photocopies format A3 ; privilège d'être la fille de, j'avais la mission de demander et d'obtenir lesdites photocopies sans question ni difficulté.

Je comprenais alors, avec des yeux de petite fille, que M. Morand avait un rôle important de par son métier et ses responsabilités et que l'aspect chronophage de la fonction allait de pair avec ceux-ci.

C'est d'ailleurs sûrement : en l'entendant parler au téléphone des centaines de fois, en se promenant en famille sur les chemins communaux fraîchement retapés, en croisant des citoyens riazois qui lui parlaient de la commune à toute occasion ou encore en le cherchant derrière son bureau, caché par nombre de piles de dossiers en cours que j'ai ressenti ce goût pour la chose publique. Je peux dire que je lui dois une grande part de ma motivation pour mon engagement actuel au sein du Conseil Général et je l'en remercie.

Quand on me parle de notre administrateur, beaucoup de mots s'entremêlent et ceux qui reviennent régulièrement sont les suivants : intégrité, sérieux, archives vivantes.

Dans son éducation envers ses enfants, Pierre a toujours utilisé sa maxime favorite qui correspond à son idée du travail : il nous fallait suivre la règle des 3A : « Appliqué, Attentif et Attentionné. » Je peux dire que tout au long de sa carrière professionnelle, il a lui-même utilisé cette manière d'approcher ses diverses tâches.

Son domaine de prédilection étant le monde des chiffres, je vous propose une petite rétrospective de ses années de travail à Riaz sous la forme mathématique :

Pierre à Riaz c'est :

30 ans de service communal

76 assemblées

7 séances du conseil général

70 éditions du Riazois

1500 séances du conseil communal
1400 habitants de plus qu'en début de carrière
56 conseillers communaux
9 syndics
100 dimanches de votations

Mais aussi
82'500 heures de travail au bureau
657 arrivées en retard au souper

Au nom des citoyens riazois, sois remercié pour tout ce dévouement, ce travail, ce don de soi et ce partage dont tu nous as fait profiter tout au long de tes 30 ans à notre service. Tu es devenu, au fil de ces années de travail, un incontournable acteur de notre vie communale. Et même si l'on sait que personne n'est irremplaçable, il convient de souligner que tu ne laisses pas la tâche aisée à ta successeuse tant tu as su mettre la barre haut. Nous t'adressons de vives félicitations et nous te souhaitons le meilleur pour la suite.

En guise de conclusion, l'auteur Gabriel-Marie Legouvé a dit : « Derrière chaque grand homme, se cache une femme ». Astrid, son épouse, a maintenant la rude mission d'occuper le futur temps libre de Pierre, et pour tout son soutien durant ces dernières années, nous lui remettons cette petite attention ».

Après une pause musicale, Mme la Présidente remercie l'ensemble des cors des Alpes pour leur magnifique prestation.

Mme la Présidente indique que M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, avait accepté de se joindre à l'assemblée pour rendre hommage à M. Pierre Morand. Cependant, il a annoncé, il y a quelques jours de cela, qu'il se voyait contraint d'assister à une autre séance. Il a exprimé de vifs regrets de ne pouvoir être présent mais a tenu à lui confier le soin de lire ces quelques lignes en son nom.

Madame la Présidente donne lecture du discours de Monsieur le Préfet :

*« Monsieur le Secrétaire communal, Cher Pierre,
Madame la Présidente du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communal et général,
Mesdames et Messieurs,*

Il était initialement prévu que je participe à l'hommage que les autorités de Riaz ont décidé d'organiser afin de marquer le départ à la retraite de leur secrétaire communal, M. Pierre Morand. Ma participation à la Soirée des commandants du feu, organisée par l'ECAB au même moment, m'a contraint à renoncer à prononcer de vive voix cet hommage à l'administrateur que la Commune de Riaz honore ce soir. Je souhaitais cependant que la Préfecture, par les lignes qui suivent, soit associée à cette cérémonie où l'officialité s'inscrit dans un esprit de reconnaissance.

La page que « La Gruyère » consacre ce mardi à la carrière de Pierre Morand dit l'essentiel de ce qui doit être, ce soir, souligné afin que le service exemplaire que Monsieur Morand a rendu à la collectivité et plus particulièrement à sa commune de Riaz soit reconnu. On pourrait reprendre ces milliers de pages

de procès-verbaux, ces centaines de séances de conseil, ces innombrables commissions en tous genres qui rythment la vie d'un administrateur communal.

Cette énumération dirait la durée peu ordinaire de ce mandat : plus de trois décennies qui constituent la part la plus significative de sa trajectoire professionnelle. Cette longévité, cette fidélité sont à elles seules dignes d'éloges. Mais cette énumération ne dirait pas la révolution que Pierre Morand a traversée dans ce monde particulier qu'est un secrétariat communal, à cheval entre le politique et l'administratif. Depuis plus de trente ans, il en a vécu toutes les évolutions et notamment le tournant du numérique qui a changé le visage de la fonction.

Mais Pierre Morand a également assumé un changement plus fondamental et moins visible : celui de la complexification des dossiers, de la montée en puissance du juridique au sein des procédures communales. Il a vécu la transformation du bureau communal qui, du lieu où le citoyen venait chercher une information, est parfois devenu le guichet des réclamations...

Mais celui qui part en retraite n'est pas du genre à se plaindre. Et aujourd'hui ceux qui l'honorent reconnaissent dans son parcours une forme d'exemple. La durée de son engagement, ses compétences reconnues, la force de son caractère en font un modèle au sein de l'Association des secrétaires et des caissiers communaux.

Pour tout cela, il mérite amplement les félicitations et la reconnaissance des autorités de Riaz et de la population qu'il a servie avec dévouement. Vous me permettrez d'y ajouter des remerciements plus personnels. Je n'ai connu Pierre Morand que dans son dernier parcours. Et c'est dans le cadre du projet de construction du troisième bâtiment du Cycle d'orientation de la Gruyère que je l'ai particulièrement fréquenté et apprécié. Et on ne peut pas dire que ce fut le dossier le plus simple à conduire... Mais c'est dans le gros temps qu'on reconnaît les bons capitaines. Et Pierre Morand fut à la hauteur du dossier, prévoyant, anticipant, conciliant, rigoureux, généreux de son temps. La réalisation de ce projet lui doit beaucoup et je tiens à le remercier particulièrement pour son soutien alors qu'il aurait pu, à l'approche d'une retraite méritée, laisser à d'autres le soin de faire avancer un dossier aussi complexe.

Je ne doute pas que la commune de Riaz et le district de la Gruyère pourront profiter de nombreuses années encore des compétences et de la générosité de Pierre Morand. Mais à l'heure où sa commune lui rend hommage, je tiens à lui exprimer des félicitations et des remerciements au nom de la Préfecture et à travers elle de la population du district de la Gruyère.

*Je lui souhaite une belle retraite, riche de projets et de réalisations.
A toutes et tous, une excellente soirée.*

*Patrice Borcard
Préfet de la Gruyère»*

Mme la Présidente annonce ensuite le discours de M. Stéphane Schwab, syndic:

*«Mesdames, Messieurs,
Il est maintenant temps de prendre officiellement congé d'un artisan de notre beau village, Monsieur Pierre Morand qui fût notre administrateur pendant 30 fringantes années.
Comme vous aurez pu le lire dans le Riazois le parcours de notre administrateur est impressionnant. Notre première citoyenne et présidente du Conseil général a déjà bien détaillé son parcours. Mais il me reste quelques éléments marquants qui vous permettront peut-être d'en apprendre un peu plus sur Pierre, un homme hors normes.*

Mon très cher Pierre,

Depuis le premier jour tu as eu le feu sacré pour ce qui aura été le travail de ta vie. Ce travail qui t'a conduit à te dépasser de jour en jour tu l'affectionne aujourd'hui encore.

Tes exploits en tant que membre de l'élite des cyclistes de notre village n'ont certainement pas été étrangers à ta santé de fer. Cette dernière t'a été nécessaire pour affronter la charge communale et les quelques 1500 séances du Conseil Communal de ces 30 années. Tu as été mis au diapason dès tes débuts comme nous avons pu le lire dans le Riazois. Mais cela ne t'a pas fait peur et tu as relevé les nombreux défis de l'évolution de notre village au fil des années.

Au fil du temps, tu as développé de nombreuses compétences, tant dans la technique que dans la gouvernance. Tu as également su évoluer avec ton temps en passant par exemple avant les autres de la machine à écrire à l'informatique. On peut sans hésitations dire de toi que tu es une personne engagée, compétente, à l'écoute et dévouée avec une bonne dose d'humour. Je ne compte plus les fois où tu étais présent le weekend à la commune pour faire avancer des dossiers qui devaient être réglés dans des délais exemplaires car l'orientation client fait partie de tes valeurs. On l'a entendu juste avant, peut-être un peu trop parfois pour ta famille qui t'a vu, comme Madame la Présidente l'a dit, arriver 657 fois en retard pour le souper ! Mais nous nous sommes déjà trop attardés sur le passé, revenons au présent et surtout à ton futur !

De nos jours il devient rare de pouvoir compter sans restriction sur un collaborateur. Vendredi dernier encore tu me disais que tu voulais remettre la commune en ordre et t'investir jusqu'au bout. Tu aurais même souhaité garder un bureau à la commune et prolonger quelque peu ton rapport avec ta passion.

Je crois d'ailleurs savoir qu'Astrid n'était pas très d'accord avec ce souhait. 😊

En grand homme que tu es c'est la tête haute que tu souhaites terminer ta carrière. Je pense pouvoir dire ce soir que nous avons la chance d'en vivre ensemble son apothéose. A cet effet et en guise de point d'orgue, au nom du Conseil communal et de l'administration, nous souhaitons te remettre ce modeste présent, en rapport avec ton dévouement pour la chose publique comme tu l'auras remarqué. 😊

Remise de la cuvée du Conseil d'Etat

Si je puis me permettre un souhait c'est celui de te souhaiter une santé de fer et la même vocation pour tes futurs loisirs durant ta retraite ! Que ton vélo te conduise sur les routes du bonheur et que tes passions embellissent tes journées qui seront à coup sûr bien remplies.»

M. le syndic et Mme la Présidente remettent des cadeaux à M. Pierre Morand.

A la suite d'un nouvel épisode musical, Mme la Présidente remercie l'ensemble de cors des Alpes. Elle ajoute que même s'il préfère rester dans l'ombre, elle passe tout de même la parole à l'administrateur communal pour sa dernière séance du Conseil général.

M. Pierre Morand s'exprime en ces mots :

« En effet, ce n'est pas souvent que j'ai le micro dans une assemblée communale. En général, j'ai toujours eu la chance de pouvoir préparer certains menus pour les Conseillers communaux. En principe les menus ont toujours été je crois très bien digérés par la population et les membres de l'assemblée. C'est pour moi un succès. J'ai peut-être juste quelques dates qui me trottent dans la tête :

5 décembre 2017

5 décembre 1922

Date de naissance de mon Papa

1927

Date de naissance de ma Maman

1976

Date de mon mariage

1978

Naissance de Benoît

1980

Naissance de Anne

1987

Début de mon travail pour la Commune de Riaz

14 décembre 1987

Assemblée communal épique

Grâce à trois conseillers communaux et syndic ici présents, MM. Jean-Pierre Charrière et Joseph Mauron, ainsi que Marcel Oberson j'ai eu la chance de pouvoir travailler pour la commune durant ces 30 années. Une petite anecdote : l'ancien Préfet de la Gruyère, Placide Meyer, en son temps, avait écrit au Conseil communal « Je vous souhaite beaucoup de courage pour reprendre cette fonction. »

J'ai quand même pris quelques notes pour le final ; c'est surtout cette partie qui est intéressante. Cette tâche fût certes ardue mais combien intéressante et passionnante. Combien de fois mon épouse et mes enfants m'ont posé la question de savoir si je ne ferais pas mieux de prendre un hamac au bureau ? Les jours, les mois, les années ont défilé beaucoup trop rapidement sans trop me soucier de mon absence à la maison. Heureusement que mon épouse a toujours été très compréhensive. 30 ans de contrat auquel il faut ajouter environ 6 ans d'absence dues aux diverses séances. J'aurais pu en 30 ans travailler 36 ans. Ce calcul est un peu spécial. Cette activité a toujours été pour moi comme celle d'un chef d'entreprise qui devrait rendre les comptes à son Conseil d'administration, ce qui veut dire le Conseil communal. La collaboration avec le Conseil communal s'est toujours déroulée dans un vrai esprit de confiance mutuelle. Celle avec le personnel administratif dont la plupart est resté dès 1988 a aussi été pour moi un gage de réussite dans la masse de travail effectué durant cette belle et longue période. La formation de six apprentis de commerce a toujours été l'un de mes leitmotivs. Je souhaite en particulier plein succès à mes successeuses Mme Geneviève Gendre qui reprend le poste de secrétaire générale ainsi que Mme Christelle Slinger qui reprend le poste de caissière communale. Un intérêt très fort pour les aspects techniques m'a permis de collaborer et de discuter pour tous les projets menés à bien au cours de ma carrière de secrétaire et de caissier communal. En conclusion, la mission qui m'a été confiée en 1987 fut certes exigeante mais combien passionnante. Pour répondre à la lettre de M. le Préfet Placide Meyer de 1987 : j'ai toujours travaillé avec passion et le courage ne m'a jamais été nécessaire. Cela a toujours coulé de source. Aujourd'hui encore, j'ai eu la chance d'être félicité par toutes les personnes présentes, par les nombreux messages, par un gros titre dans « la Gruyère » grâce à Yann Guerchanik que j'aurais bien grondé parce que je ne pensais pas qu'il me ferait une page pareille. Merci Yann, merci à tous les intervenants ce soir. Je suis encore particulièrement attentif au fait que la famille est au complet ici. Merci. Je mettrai encore dans la famille un joueur de cor des Alpes à lunettes, comme les Morand en ont souvent. Merci aussi à vous cinq, joueurs de cors des Alpes. »

Pause musicale

« Juste encore un merci particulier à mes frères et sœurs qui sont tous des musiciens, moi pas du tout, mais j'apprécie beaucoup la musique. Il y a une autre chose encore que je dois relever. D'une part, j'ai oublié de citer mon ami Philippe Savary qui a toujours été présent pour me dire « Qu'est-ce que tu crois, Pierre, qu'est-ce qu'il faut faire ? Et on y va ! ». Un merci particulier aussi pour tous les anciens membres du Conseil communal, syndics en tête, qui sont présents ici ce soir. Un grand merci aussi à mes cachottiers, je mettrai en place celui qui a souffert vendredi dernier, Stéphane, Mme Geneviève Gendre, Anne, et certainement encore d'autres que je ne citerai pas et qui ont préparé tout cela dans mon dos et je n'ai rien vu. Cela veut bien dire que c'est le grand moment que j'arrête parce que je ne vois plus rien. »

Mme la Présidente remercie M. Pierre Morand.

Avant de passer à la conclusion, Mme la Présidente demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Geneviève Gendre au plus tard jusqu'à demain à midi.

Mme la Présidente termine par ces mots :

« Au terme de cette dernière séance de l'année 2017, je tiens à vous adresser, chers collègues du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ainsi qu'à tout le

personnel communal un chaleureux merci et toute ma gratitude pour votre collaboration constructive et votre engagement exemplaire en faveur de notre très chère Commune. Je tiens à relever tout le plaisir que j'ai de pouvoir vous côtoyer toutes et tous dans le cadre de ce Conseil général !

Dès la fin de la séance, vous êtes toutes et tous très cordialement invités à participer à la collation qui sera servie dans cette salle. Notre huissier acceptera d'ailleurs volontiers un petit coup de main pour empiler les chaises afin de pouvoir mettre en place les tables de l'apéro ! Merci !

Un grand merci à l'ensemble des cors des Alpes pour ses magnifiques interventions musicales. J'espère que nous aurons le plaisir de vous entendre durant la collation.

Avant de d'ailleurs passer à cette dernière, permettez-moi de prendre encore une petite minute pour remercier très sincèrement notre secrétaire générale, Madame Gendre ainsi que notre cher huissier Philippe Savary et toute son équipe. Votre soutien et votre aide m'ont été extrêmement précieux !

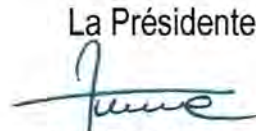
Je ne saurais terminer sans vous souhaiter à vous toutes et tous présents dans la salle de belles fêtes de fin d'année et vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour l'année 2018! Je me réjouis de vous retrouver ici même l'année prochaine ! »

Il est **22.46 h.** quand Mme la Présidente lève la séance et souhaite une très bonne suite de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire

Geneviève Gendre

La Présidente

Anne Favre-Morand